



Ville de Vitry sur Seine

DIRECTION DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES MUNICIPALES

6^{ème} séance
CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 novembre 2024

PROCÈS-VERBAL

(Article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

SÉANCE DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024

Le mercredi 13 novembre 2024 à 20h30, le Conseil municipal de VITRY-SUR-SEINE, dûment convoqué le 7 novembre 2024, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre BELL-LLOCH, Maire.

NOM ET PRÉNOM	PRESENCE AUX QUESTIONS	DONNE POUVOIR SUR LES QUESTIONS	DONNE POUVOIR A	ABSENCE AUX QUESTIONS
BELL-LLOCH Pierre	1 à 23			
LADIRE Luc	1 à 23			
TAILLEBOIS Sarah		1 à 23	BOUVIER Stéphane	
BEN-MOHAMED Khaled	1 à 21			22 et 23
KONATE Fatmata	1 à 23			
RAMAEL Albertino		1 à 23	OUGIER Isabelle	
SOUIH Salima	1 à 23			
HAMANI Djamel		1 à 23	BELL-LLOCH Pierre	
OUGIER Isabelle	1 à 23			
ATTAR Shamime	1 à 23			
EBODE ONDOBO Bernadette	1 à 23			
BENBETKA Abdallah	1 à 23			
GUENINE Sonia		1 à 23	LADIRE Luc	
IERG Valentin	1 à 23			
LEFEBVRE Fabienne	1 à 23			
LECOMTE Ludovic	1 à 23			
KENNEDY Jean-Claude		1 à 23	TMIMI Hocine	
JEANNET Agnès	1 à 23			
LEPRETRE Michel		1 à 23	LORAND Isabelle	
CHANTRY Eric	1 à 23			
JEANNE Laurence	1 à 23			
VEYRUNES-LEGRAIN Cécile				1 à 23
BEYSSI Philippe	1 à 15 et 17 à 21			16, 22 et 23
LORAND Isabelle	1 à 23			
BOUAZZA Meher				1 à 23
BOUVIER Stéphane	1 à 23			
PORPIGLIA Francesco		1 à 15 et 17 à 21	BEYSSI Philippe	16, 22 et 23
BEN-MOHAMED Salah	1 à 21			22 et 23
BUCHOUX Béatrice		1 à 23	DURAND Maeva	
TMIMI Hocine	1 à 23			
KABBOURI Rachida		1 à 21	BEN-MOHAMED Salah	22 et 23

EDDAÏDJ Rachid	1 à 23			
KACZMAREK Elsa	1 à 23			
FORESTIER Christophe		1 à 23	EBODE ONDOBO Bernadette	
BAHRI Sandra	1 à 23			
DURAND Maeva	1 à 23			
SU Catherine		1 à 23	BAHRI Sandra	
CIRANY Canelle		1 à 23	KACZMAREK Elsa	
AMIMEUR Sophia Camélia	1 à 23			
MORONVALLE Margot		1 à 23	ATTAR Shamime	
DEXAVARY Laurence	1 à 23			
SALLEM Ryadh				1 à 23
DEGOUVE Karen		1 à 23	BOURDON Frédéric	
MONTAVA David	1 à 23			
BOURDON Frédéric	1 à 23			
AFFLATET André Alain	1 à 23			
AUBERTIN Jérôme.				1 à 23
NJOH Emmanuel	1 à 23			
GUISSET Carole				1 à 23
NABAIS Christelle				1 à 23
SALANON Chloé	1 à 23			
STEFEL Naïga	7 à 11, 13 à 16 et de 22 à 23.			1 à 6, 12 et de 17 à 21.
BERTHELOT Annick Marie Renée	1 à 23			

[Rappel des abréviations des groupes politiques pour le recueil des votes :

CRC = groupe « Communiste, Républicain et Citoyen »

SC = groupe « Socialistes et Citoyens »

EELV = groupe « Europe Écologie Les Verts »

VR = groupe « Vitry rassemblé, la gauche communiste, écologiste et citoyenne »

VEM = groupe « écologiste, social et citoyen Vitry en mieux »

VAV = groupe « Vitry À venir »]

VÉRIFICATION DU QUORUM

Le *quorum* étant atteint, **Monsieur LE MAIRE** ouvre la séance.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur LE MAIRE propose de désigner Monsieur Ludovic LECOMTE en qualité de Secrétaire de séance.

En préambule, **Monsieur LE MAIRE** informe les Conseillers municipaux que, par courrier reçu le 22 octobre 2024, Madame Chloé SALANON a fait part de sa volonté de siéger au sein du Conseil municipal en tant qu'élue non inscrite à compter de ce jour. Les formalités administratives restent à finaliser, mais il semblait toutefois indispensable d'alerter les élus sur le sujet.

Par ailleurs, il propose l'inscription à l'ordre du jour d'un vœu d'urgence intitulé *Solidarité avec Ahou Daryaei et les prisonniers politiques en Iran* dont le texte sera remis sur table.

Monsieur LE MAIRE rappelle que la concertation sur le projet Cœur de ville, également appelé « projet Anru (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) », a été lancée quelques semaines en arrière. Les citoyens et élus peuvent ainsi donner leur avis et leurs idées sur l'avenir des quartiers

allant de la nouvelle gare de métro du centre-ville à Germain Defresne. La concertation fait suite à de nombreuses rencontres et réunions avec les locataires des quartiers concernés qui ont d'ores et déjà permis de dégager des pistes de travail. Pour autant, tous les habitants qui le souhaitent sont invités à faire remonter leurs avis dans le cadre de ce projet. La concertation est ouverte via Internet jusqu'au mois de décembre 2024 et des centaines de participations ont déjà été enregistrées.

Dans le cadre de cette concertation, il sera nécessaire :

- De redéfinir la future grande place Robespierre et l'ensemble de la dalle ;
- D'indiquer les préférences sur l'avenir de l'espace faisant face à l'école Jean Moulin et sur l'espace situé en haut de l'avenue Henri Barbusse ;
- D'indiquer les préférences vis-à-vis des espaces publics allant du square de l'horloge au cimetière ancien. Pour l'heure, rien n'est encore définitivement dessiné pour ces espaces publics et il convient de les adapter de manière croissante aux souhaits des habitants des quartiers concernés.

Globalement, il revient à la Ville de faire des quartiers concernés des endroits agréables à vivre dans un cœur de ville repensé par et pour les habitants.

Au regard de l'ensemble des informations diffusées suite à l'annonce de l'ancienne Préfète du Val-de-Marne du départ des dépôts pétroliers, en cohérence avec les engagements de l'État, **Monsieur LE MAIRE** tenait à fournir des éléments au Conseil municipal bien que la société propriétaire du lieu fasse état d'une clause de confidentialité respectée scrupuleusement jusqu'alors par ses soins en dépit des multiples relances. Désormais, compte tenu des publications d'articles de presse et annonces sur les réseaux sociaux, il considère que le dossier est désormais public, ce qui le libère des obligations de confidentialité lui incombant.

Une consultation des potentiels repreneurs du site pour en changer la destination est en cours pour quelques semaines encore. Les propriétaires actuels peuvent seuls décider de la vente du site et être attentifs aux inquiétudes que ces annonces peuvent provoquer chez leurs salariés présents. Les propriétaires ont raison de s'inquiéter d'annonces prématurées freinant leur capacité à trouver une nouvelle installation pour un site aussi stratégique. Toutefois, les négociations pour un départ du dépôt pétrolier dans les meilleures conditions possibles sont à l'œuvre depuis plusieurs années. La ville de Vitry-sur-Seine et l'EPA ORSA (Établissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine Amont) ne pourront donc pas admettre que l'appel d'offres soit infructueux, car un partenaire prêt à acquérir le site avait été proposé.

Monsieur LE MAIRE continue de réaffirmer que le départ du dépôt pétrolier annoncé par les autorités de l'État est une réalité, car le travail commun l'a rendu possible et incontournable. Il remercie les personnes disant se tenir prêtes à se mobiliser en faveur de ce départ, car il sera nécessaire de faire respecter les engagements pris, indispensables à la poursuite de l'aménagement de la zone concernée.

Toutefois, il alerte sur le fait que toute récupération politique de ce qu'il qualifie de victoire municipale met en danger le départ des actuels propriétaires en les indisposant, en faussant les résultats de la concertation ou en gênant la négociation en cours depuis des mois. Il invite donc les Conseillers municipaux à laisser la procédure aller à son terme pour ne pas distendre davantage les délais, bien que certains pourraient y trouver un intérêt.

Enfin, compte tenu du débat budgétaire en cours au Parlement, d'après les premières estimations, la loi présentée par le Gouvernement pourrait effectuer « un passage en force » grâce à l'article 49.3 de la Constitution. La loi obligerait la ville de Vitry-sur-Seine à proposer un budget 2025 comportant près de 3 millions d'euros d'économies. En effet, si la Ville échappe au « raboutage » de sa DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), car faisant partie des plus pauvres, elle n'échappe pas à l'augmentation de la cotisation patronale relative à la retraite de ses fonctionnaires (1,8 million d'euros sur les 100 millions d'euros dédiés aux frais de personnel), à la réduction du remboursement de la TVA en fonctionnement sur les investissements en voirie et la rénovation de son patrimoine (jusqu'à 500 000 euros) ainsi qu'à l'écrêtement pour péréquation de la dotation de solidarité urbaine (environ 500 000 euros). Il conviendra d'y ajouter la fin du Fonds vert et les difficultés de cofinancement des partenaires de la Ville à savoir la Région, le Département ainsi que le territoire du GOSB (Grand-Orly Seine Bièvre), soumis à un régime identique.

Par conséquent, la Ville se prépare à une action conjointe avec les autres collectivités concernées afin que la loi ne soit pas votée en l'état, au risque de « gripper » sérieusement l'économie et contraindre à des arbitrages plus douloureux qu'ils ne le sont déjà depuis de nombreuses années.

Monsieur LE MAIRE s'enquiert d'éventuelles remarques quant à ces informations et appelle les élus à être concis afin de pouvoir ensuite traiter de l'ordre du jour de la séance.

Madame SALANON explique avoir rejoint la liste « Vitry à Venir » avec la croyance qu'une importance était donnée à l'échange entre idées et générations afin de créer un nouveau chemin pour les Vitriots, sans logique partisane et détachée d'un système de fonctionnement qu'elle qualifie d'obsolète. Néanmoins, lorsqu'elle a intégré le Conseil municipal, elle indique avoir rapidement ressenti un manque de collaboration, mais également des obstacles récurrents, voire parfois violents, à son implication. Considérant que la situation porte « l'espoir du désenchantement », elle a donc décidé de se retirer de la liste « Vitry à Venir » pour devenir Conseillère municipale non inscrite.

Son objectif reste de transcender la parole de l'ensemble des groupes constituant le Conseil municipal et mieux prendre part au dialogue pour créer des solutions innovantes au-delà des différences de point de vue et représenter les Vitriots cherchant à créer des ponts entre idées. À l'instar de nombreuses personnes, elle se dit investie, mais pas encartée. Son engagement visait à améliorer le quotidien des Vitriots, ce qu'elle continuera à faire en privilégiant l'ouverture et l'écoute. Elle souligne le courage que nécessite l'honnêteté et explique que sa méconnaissance de la politique et de la complexité du système a toujours été une hésitation vis-à-vis de son expression malgré une volonté d'y trouver sa place. En ce sens, elle est d'avis de représenter la société civile. Si son propos peut sembler plus philosophique que politique, voire « naïf », cela lui importe peu. Comme Platon, elle considère que philosophie et politique sont liées.

Pour conclure, elle se dit convaincue de la possibilité de créer « autre chose » sur la base de fondations solides afin de construire l'avenir.

Applaudissements.

Monsieur LE MAIRE rejoint Madame SALANON sur le lien entre politique et philosophie.

Monsieur AFFLATET se dit étonné des propos de Madame SALANON. En tant que président du groupe VAV, il avait demandé l'exclusion de Madame SALANON du Conseil municipal en raison de ses absences quasi systématiques aux séances et du fait qu'elle ne tienne pas les bureaux de vote depuis son élection en tant que Conseillère municipale. Or, la loi prévoit que trois absences non justifiées d'affilée en Conseil municipal peut entraîner une exclusion d'office.

Il entend qu'elle demande à être désormais identifiée comme conseillère municipale non inscrite en ce qu'elle n'adhère plus au groupe VAV. Pour autant, il se dit choqué que la demande de démission émanant du groupe VAV aboutisse à un discours philosophique. Selon lui, Madame SALANON aurait pu prendre la décision de se dissocier du groupe VAV plusieurs années en arrière.

Enfin, il regrette une certaine malhonnêteté. Pour lui, un Conseiller municipal ne participant jamais au Conseil municipal ne devrait pas percevoir les indemnités correspondantes. Il invite donc chaque groupe à prêter attention au sujet, car il constate l'absence de certains conseillers à tous les conseils municipaux depuis le début de la mandature.

Madame LORAND accueille avec joie l'annonce de la vente du dépôt pétrolier, la bataille étant menée de très longue date par les maires successifs depuis Alain AUDOUBERT. Pour mémoire, en 2012, le ministre de la Ville avait signé un engagement de départ sous cinq ans. Lorsque la ministre du Logement Emmanuelle COSSE était venue signer le CIN (Contrat d'Intérêt National), le départ du dépôt pétrolier sous cinq ans en faisait de nouveau partie. Pour autant, en 2024, elle estime qu'il s'agit encore de promesses. En effet, la mise en vente ne signifie pas que le dépôt pétrolier soit vendu et n'indique pas la nature de l'activité qui le remplacera.

Par conséquent, elle considère important que le Conseil municipal adopte une position commune sur l'activité qui suivra. Pour rappel, avant les dernières élections municipales, la zone avait fait l'objet d'un classement en zone naturelle pour permettre le départ du site classé Seveso et dans l'objectif de permettre que la zone centrale des Ardoines devienne une zone de respiration avec un grand parc, l'espace culturel du Kilowatt et la transformation de la centrale électrique en un musée de l'énergie et de la mémoire industrielle. Or, dans la presse, il semble que Monsieur LE MAIRE s'engage sur une autre évolution de la zone en évoquant la construction de logements.

Madame LORAND insiste : une position du Conseil municipal se félicitant collectivement du départ du site Seveso est nécessaire, *a minima*. Elle appelle ensuite au respect des engagements municipaux

quant au devenir de la zone ou, par défaut, à l'ouverture d'un débat public avec les Vitriots sur le devenir de la zone.

L'annonce de la Préfète du 14 octobre 2024 et sa reprise dans le journal municipal ainsi que sur les réseaux sociaux amènent **Monsieur BOURDON** à considérer que l'ensemble des Conseillers municipaux sont favorables au départ du dépôt pétrolier. Pour autant, la stratégie de la Préfecture ayant changé par rapport à son engagement initial, le départ n'a pas pu s'effectuer aussi rapidement que souhaité. En 2023 encore, le propriétaire du site indiquait en comité de suivi annuel qu'il ne partirait pas sans dédommagement financier. Il attend donc que de nouveaux éléments soient apportés lors du prochain comité de suivi prévu le 5 décembre 2024.

Pour autant, des interrogations existent quant à l'avenir du site, sa dépollution et son inscription dans le plan stratégique de la zone des Ardoines. Aussi, il est d'avis de ne pas « fanfaronner » sur le sujet et de ne rien promettre au regard de la sensibilité du sujet.

Monsieur AFFLATET se réjouit de l'avancée du dossier. S'il note les propos de Monsieur LE MAIRE quant au travail mené en toute discrétion, il lui aurait semblé opportun de partager certains éléments lors de réunions de présidents de groupe du Conseil municipal afin d'éviter la circulation de fausses informations.

Il espère que les négociations avec le propriétaire du dépôt pétrolier se poursuivront dans les semaines et mois à venir et invite Monsieur LE MAIRE à utiliser les institutions au mieux en faisant confiance à la discrétion des présidents de groupe et des commissions municipales.

Monsieur LE MAIRE souligne qu'au regard de l'importance de l'opération, toute fuite d'information serait de nature à mettre en danger le projet. Par conséquent, il ne débattrait pas davantage du sujet, y compris s'agissant de l'avenir du site, afin de ne pas entraver les négociations en cours. Toutefois, il n'est pas opposé à discuter du sujet lorsque des certitudes seront arrêtées.

Pour **Madame LORAND**, le sujet de la dépollution du site et de son coût, avec une mise au repos plus ou moins longue selon la destination du site ne doit pas être éludé. Dans le cas d'un rachat par un acteur privé, une rentabilité à plus court terme peut être attendue avec une densification à craindre. Elle revient sur sa proposition d'un positionnement commun des Conseillers municipaux demandant à l'État de se porter acquéreur. Elle prend l'exemple des récentes et dramatiques inondations survenues en Espagne. En effet, elle craint que la prochaine grande crue soit bien plus importante que la crue de référence de 1910 compte tenu des conditions climatiques actuelles.

L'État doit par conséquent prendre ses responsabilités vis-à-vis d'un territoire d'intérêt national, car il est le seul en mesure d'acquérir ce terrain sans chercher à réaliser une opération financière.

Monsieur LE MAIRE est d'avis que ce type de déclaration est de nature à faire échouer les négociations en cours, ce qui serait de nature à contribuer au maintien du dépôt pétrolier. À nouveau, il ne souhaite pas entrer dans le débat, car il souhaite la fermeture du site d'ici l'été 2025. Pour ce faire, il appelle à laisser la procédure en cours aller à son terme. L'avenir du site pourra faire l'objet de discussions, y compris avec l'État, par la suite.

En l'absence de demande d'intervention supplémentaire, **Monsieur LE MAIRE** propose de débiter l'étude de l'ordre du jour de la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

En l'absence de remarque, **Monsieur LE MAIRE** propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024.

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

QUESTIONS COURANTES

En vertu des dispositions du règlement intérieur du Conseil municipal, la Conférence des Présidents, puis la Commission permanente ont sélectionné les questions dites « courantes », pouvant faire l'objet d'un vote groupé.

Monsieur LE MAIRE ne participant pas ni à la commission idoine ni à la conférence des présidents de groupe, il souhaiterait que la délibération n° 4 soit traitée parmi les questions importantes et propose le vote groupé des questions courantes n° 3, 5, 6, 12, 17, 18, 19, 20 et 21. Il s'enquiert d'éventuelles remarques ou votes spécifiques sur les délibérations précitées.

Monsieur MONTAVA annonce s'abstenir sur la délibération n° 18, de même que Madame BERTHELOT.

En l'absence de remarque supplémentaire, **Monsieur LE MAIRE** procède au vote.

ACCÈS AU LOGEMENT ET À LA VIE CITOYENNE

3 – Approbation de la labellisation PDN « Promeneurs Du Net : une présence éducative sur Internet »

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

5 – Garantie communale accordée à la SEMISE pour des emprunts relatifs à la réalisation d'une opération de 49 logements dans la ZAC Gare Ardoines « Olympe »

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6 – Garantie communale accordée à la SEMISE pour des emprunts relatifs à la réalisation d'une opération de 73 logements dans la ZAC Rouget de Lisle « Les Tournelles »

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

12 – Approbation de la modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de la commune

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

SANTÉ

17 – Approbation de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire du Laboratoire des Centres de Santé et Hôpitaux d'Ile-de-France (GCS LCSH)

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET SPORTIF

18 – Demandes de dérogation au repos dominical pour l'année 2025

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :
44 pour (CRC, SC, EELV, VR, VAV, Mme Kabbouri, Mme Dexavary, Mme Degouve, M. Bourdon et
Mme Salanon) ;
2 abstentions (M. Montava et Mme Berthelot).

PROMOTION DU SERVICE PUBLIC

19 – Mouvement des effectifs du personnel communal

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

20 – Approbation des tarifs et redevances du service funéraire à compter du 1er janvier 2025

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21 – Approbation de la convention d'avance de frais d'expertise par le Centre Interdépartemental de Gestion pour le conseil médical

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS IMPORTANTES

ORIENTATIONS GÉNÉRALES – AMÉNAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAINS – AFFAIRES FONCIÈRES – COMMANDE PUBLIQUE

1 – ZAC RN7 – Plateau-Moulin Vert : Compte rendu aux collectivités territoriales 2023

Monsieur LE MAIRE rappelle en préambule la situation géographique de la ZAC Plateau-Moulin Vert sur laquelle des échanges avaient déjà eu lieu, notamment à l'occasion du Conseil municipal du mois de mai 2024.

Le compte rendu d'activités à la Collectivité fait état d'un total de dépenses pour 20 millions d'euros depuis la création de la ZAC, dont 185 000 euros en 2023 pour des frais de géomètre, une mise en état des sols et honoraires. Depuis le début de l'opération, 18 millions d'euros de recettes ont été générés. Une promesse de vente portant sur le terrain vacant situé sous les lignes à haute tension avait été signée. L'acte de vente a depuis été signé et la société acquéreuse pourra construire ses installations sur le terrain. La ZAC est désormais intégralement vendue et des équipements publics restent à mettre en œuvre. Le carrefour destiné aux bus sera modifié et une œuvre d'art y sera installée.

In fine, la ZAC Plateau-Moulin Vert générera un excédent financier, ce qui est relativement rare. En 2023, cet excédent a été évalué à 3,476 millions d'euros. La somme sera à partager avec l'EPA ORSA et Grand Paris Aménagement. La Ville obtiendra ainsi 70 % de ce qui lui revient et pourra donc inscrire à son budget une recette de 980 000 euros.

Pour conclure, **Monsieur LE MAIRE** espère que le rapport 2024 apportera de bonnes nouvelles sur la conclusion de la ZAC Plateau-Moulin Vert.

Concernant les questions d'aménagement du territoire, **Monsieur BOURDON** rappelle que le groupe VEM a un positionnement différent de celui des municipalités successives et la ZAC Plateau-Moulin Vert n'y fait pas exception. Cette dernière a été créée en 2007 et participe à répondre à une logique de création de logements. Initialement, il était question de créer 290 logements ainsi que de l'activité avec 800 m² de commerces, 6 000 m² d'ateliers artisanaux et industriels et 6 000 m² de bureaux.

Or, au regard du bilan présenté, 487 logements ont été créés, soit 67 % de plus que prévu. A *contrario*, 27 % des surfaces de bureau n'ont pas été produites, les ateliers artisanaux et industriels

ont été remplacés par une zone d'entrepôts de stockage, dont la construction est prévue pour 2025 ou 2026, la surface de commerces a diminué de 40 % et le ratio d'espaces verts est de 5 m² par habitant. Par ailleurs, depuis la création de la ZAC Plateau-Moulin Vert, un demi-hectare de maraîchage a disparu.

Qui plus est, à l'origine, il n'était pas prévu de créer d'équipement public de type socioculturel, sportif ou crèche pour les 290 logements devenus 487, soit l'équivalent de 1 000 habitants. Il s'interroge donc sur les stratégies de création de ZAC. Il répète que le groupe VEM a une conception différente de l'aménagement du territoire à Vitry-sur-Seine où le constat est une densification sans équipements publics suffisants. Au regard de l'excédent financier prévu, il aurait été opportun de créer des équipements publics à destination des habitants du quartier qui souffrent d'un manque de commerce et de services publics.

Tant pour les ZAC Plateau-Moulin Vert, Rouget-de-Lisle ou des Ardoines, encore une fois le groupe VEM ne partage pas les orientations arrêtées de longue date et que la municipalité actuelle a poursuivies en matière d'aménagement du territoire.

Monsieur Salah BEN MOHAMED s'enquiert de précisions quant aux travaux prévus en vue de l'installation d'une entreprise de stockage dans la ZAC Plateau-Moulin Vert. En effet, la rue du Moulin Vert située en entrée de ville compte de nombreux habitants installés de longue date, dont certains âgés. Des problèmes de stationnement préexistants semblent avoir été exacerbés par le passage du bus n° 132. Il demande si une solution de stationnement est prévue dans le cadre des travaux à venir, car la situation devient problématique, tant pour la RATP que les riverains.

Monsieur LADIRE répond qu'aucun élargissement de voirie n'est prévu rue de France, en entrée du quartier du Moulin Vert. En revanche, un réaménagement de la place où se situe le terminus de la ligne n° 132 est prévu. Outre une meilleure circulation, l'objectif est de permettre une meilleure desserte de l'entreprise qui s'installera dans la ZAC.

Monsieur Salah BEN MOHAMED entend l'aménagement prévu, mais insiste sur la problématique de stationnement. Cet irritant lui a été remonté à de nombreuses reprises.

Pour **Monsieur ATTAR**, la problématique de stationnement est à relativiser. En effet, sur l'ensemble de la Ville, des critiques sur formulées, car le souhait des automobilistes est de pouvoir se garer au plus proche de là où ils se rendent. Les logements disposent de places de stationnement en souterrain, conformément au PLU (Plan Local d'Urbanisme) et de nombreuses places sont disponibles sur la voie publique à moins de 200 mètres des bâtiments. Néanmoins, il confirme l'absence de stationnement prévu rue de France, ce qui explique la pratique d'un stationnement en double file, les automobilistes ne faisant pas l'effort de stationner légèrement plus loin sur la voirie ou dans un parking payant.

Monsieur LADIRE confirme l'existence de places de stationnement libres chez un bailleur. Il invite les personnes intéressées à s'en rapprocher si elles sont intéressées. À l'occasion d'une balade urbaine dans cette rue exclusivement à double-sens pour les bus, il a pu constater que les riverains empruntaient un sens interdit et que les stationnements non règlementaires étaient principalement le fait d'artisans ou de salariés de grandes sociétés. Des solutions existent et il regrette que les automobilistes n'y aient pas recours. Les services de Monsieur ATTAR étudient toutefois des possibilités de délestage sur une autre voirie.

En réponse à l'intervention de Monsieur BOURDON sur les projets de ZAC et l'aménagement, il rappelle que l'actuelle municipalité a pris la ZAC Plateau-Moulin Vert en cours. Pour autant, des évolutions sont possibles par rapport aux projets initiaux.

Pour mémoire, sur le site de la ZAC Plateau-Moulin Vert, accolé à Chérioux, la plupart des logements évoqués par Monsieur BOURDON sont des logements dédiés aux étudiants et aux jeunes travailleurs. La Ville disposant d'un écocampus, elle doit être en mesure de leur proposer des solutions de logement, ce qui est le cas de l'offre de logements à bas coûts de la ZAC Plateau-Moulin Vert, avec des transports en commun à proximité. En ce sens, la ZAC, alliée à l'écocampus, a une vocation de formation, notamment vis-à-vis de l'évolution des métiers du bâtiment.

Vis-à-vis des activités devant se positionner sur la ZAC Plateau-Moulin Vert, **Monsieur LADIRE** indique n'avoir toutefois pas connaissance du cas de maraîchers. Les sites des ZAC évoluent, bien que l'on puisse regretter qu'ils ne conservent pas nécessairement leur vocation première. La volonté

de la municipalité est toutefois que la ZAC Plateau-Moulin Vert continue d'accueillir des activités tournées vers la formation universitaire, etc., afin de favoriser l'implantation d'activités.

Monsieur AFFLATET rappelle que lors du précédent Conseil municipal, le groupe VAV s'était réjoui qu'une solution ait été trouvée afin de valoriser le terrain resté vacant en raison de sa grande complexité. S'il est d'avis que le projet de ZAC a « traîné », il souligne toutefois que le maraîchage n'est pas possible partout et qu'il n'est pas anormal d'implanter une activité génératrice d'emplois en bordure de route départementale et à proximité des transports en commun. Des équilibres sont à trouver avec le Parc des Lilas situé non loin.

Par ailleurs, il regrette qu'à l'échelle de la ville les constructions de stationnements ne soient pas en regard des nouveaux logements. Il constate également l'augmentation du nombre de logements étudiants ou jeunes travailleurs, dont 500 à proximité de Chérioux pour une cinquantaine de places de parking. Or, de jeunes travailleurs recrutés sur le site de l'aéroport ou de Rungis sont tributaires d'un moyen de locomotion personnel selon leurs horaires de travail.

Si le groupe VAV entérine la délibération proposée considérant qu'il ne peut être fait machine arrière, il appelle toutefois la municipalité à essayer de respecter un certain équilibre avec *a minima* 1 stationnement par logement dans les projets à venir. Bien que la loi prévoit d'autres dispositions, la réalité doit être prise en considération dans les projets.

Enfin, s'agissant de la rue de France, la réglementation routière et la signalisation doivent être respectées, d'autant que les parkings des immeubles sont vides. Il suggère des actions de verbalisation de la part de la Police municipale afin de permettre un retour à une situation normale.

Monsieur BOURDON entend les explications vis-à-vis de la création de logements étudiants dont il ne nie pas le besoin au regard de l'offre de formation créée sur la ZAC départementale Chérioux. Il précise que le propos du groupe VEM n'est pas de s'opposer à la création de logements. Il s'agit simplement de constater une augmentation de 70 % par rapport au projet initial sans adaptation des équipements publics correspondants. Or, les habitants du quartier du Moulin Vert estiment déjà être excentrés et manquer de commerces de proximité. Le respect du projet aurait permis de contenter les nouveaux et anciens habitants en termes de commerces, mais les surfaces correspondantes sont finalement réduites.

Par conséquent, le groupe VEM regrette le manque de vision sur le projet, dès 2007, et des avenants ne prenant pas en compte certaines problématiques.

Concernant l'activité à venir sur la dernière parcelle, **Monsieur LE MAIRE** précise que les étages supérieurs seront dédiés à des surfaces de bureaux. L'espace de stockage sera en rez-de-chaussée.

En réponse à l'intervention de Monsieur AFFLATET, il rappelle que le PLU de la Ville prévoit 1 place de parking par logement dans le cadre des opérations de promotion immobilière. Le *ratio* est légèrement inférieur pour les opérations de logements sociaux. Il entend que cela puisse parfois être insuffisant, mais l'idéal serait que les habitants se passent progressivement de leur véhicule et utilisent davantage les transports en commun.

Par ailleurs, le gain financier issu de la finalisation de la ZAC Plateau-Moulin Vert pourrait servir à financer la future maison sociale si la Ville parvient à récupérer cette installation afin de restituer aux habitants un équipement public à leur service.

Monsieur NJOH regrette que le rapport fournisse uniquement des informations laconiques et génériques, selon ses termes, s'agissant du comité de pilotage du 22 février 2023 qui a autorisé le dépôt du permis de construire sur les lots 1 et 1 bis du secteur 1 pour suppléer l'abandon du projet immobilier par le promoteur Bouygues Immobilier. En effet, il est simplement indiqué que l'abandon s'explique par les difficultés rencontrées par Bouygues Immobilier lors de la commercialisation. Il estime que le rapport aurait également pu préciser si cet abandon a impacté l'équilibre financier du projet.

Monsieur LE MAIRE explique que Bouygues Immobilier proposait de réaliser une moins-value. En effet, la tendance est à l'obtention de labels sur la création de ZAC en vue de proposer des projets innovants avec des parcelles réservées pour plusieurs années. Finalement, rien ne se passe et les collectivités sont « baladées » ou se voient proposer des projets au rabais. Le scénario avait déjà été rencontré sur la ZAC Rouget-de-Lisle. Lorsque la Ville a atteint la fin de la convention de la ZAC

Plateau-Moulin Vert, elle a remercié Bouygues Immobilier et cherché un projet servant l'économie de la ZAC, ce qui explique l'excédent aujourd'hui annoncé. Si le promoteur Bouygues Immobilier avait été conservé, l'équilibre économique de la ZAC serait tout à fait différent.

Il est pris acte du rapport.

2 – Approbation de la convention d'ingénierie stratégique de développement 2024-2026 de l'EPA ORSA

Monsieur LE MAIRE rappelle qu'une convention existe entre les collectivités et l'EPA ORSA afin de pouvoir conduire des études conjointes sur les projets mis en place sur la zone d'intérêt national. En raison de discussions après avec l'EPA ORSA, les collectivités ont obtenu la réduction de leur participation financière ainsi que la réalisation d'études précises et concrètes portant sur leurs territoires. Ainsi, la contribution financière annuelle de Vitry-sur-Seine passera de 150 000 à 76 000 euros et 3 propositions d'études porteront spécifiquement sur Vitry-sur-Seine.

Monsieur BOURDON considère que l'engagement financier est relativement limité et correspond à 1,5 ETP (Équivalent Temps Plein) d'agent de la fonction publique territoriale. Il ne doute pas que le retour sur investissement en études sera relativement intéressant. La décision ayant en réalité été prise dans le cadre du Conseil d'administration de l'EPA ORSA, la convention est donc davantage soumise au Conseil municipal pour information que pour validation.

Les éléments fournis dans la note sont toutefois intéressants avec des études sur le recyclage du béton et des questions de développement urbain et de transition écologique. La ville de Vitry-sur-Seine ayant retenu d'autres axes, il s'enquiert d'un éventuel abandon des propositions de l'EPA ORSA, notamment sur les questions de transition écologique.

Monsieur LE MAIRE réfute tout abandon des projets préexistants. Pour exemple, à Vitry-sur-Seine, le projet de recyclage du béton a abouti à la création d'un « hub commercial » correspondant situé à côté de la halle des Ardoines. Les matériaux recyclés peuvent être achetés à prix réduit par les artisans. L'EPA ORSA continuera à porter le sujet à l'échelle de l'ensemble de la zone.

La Ville avait toutefois décelé des problèmes dans la future ZAC, notamment s'agissant du commerce. En effet, quelques immeubles sont en cours de livraison et il convient de s'interroger d'ores et déjà sur les commerces à installer afin de répondre aux besoins des habitants. Les commerçants vitriots doivent également y voir un intérêt.

Par ailleurs, un travail doit porter sur la mise à jour de la charte de construction de la Ville.

Enfin, des questions doivent rapidement se poser sur le devenir de la partie centrale des Ardoines qui n'est pas dans le périmètre de la ZAC. Pour l'heure, les réponses apportées par EDF sont relativement évasives sur l'après-démolition des cheminées.

Monsieur BOURDON rappelle que le sujet du recyclage des matériaux des bâtiments prévus à la démolition avait fait l'objet de débats s'agissant de l'opération de l'ANRU. Si une structure permettant le recyclage des matériaux existe, il préconise de l'inscrire dans le projet ANRU Cœur de ville.

Il profite de l'occasion pour souligner que les fiches 2, 3 et 4 proposées et respectivement intitulées *Cycle urbain des sols – Expérimenter des solutions innovantes de requalification et de fertilisation des terres locales*, *Cycle de la nature et de biodiversité en ville – Expérimenter des implantations végétales à des fins de résilience* et *Approfondissement du potentiel de renaturation sur des secteurs à forts enjeux et formulation de projets au changement climatique* font appel à la candidature des villes membres de l'EPA ORSA. De son point de vue, il serait bénéfique pour la Ville qu'elle se porte candidate afin de disposer de pistes pour mieux s'inscrire dans les axes correspondants.

Monsieur LE MAIRE prend note de la suggestion.

En l'absence de remarque supplémentaire, il procède au vote.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

ACCÈS AU LOGEMENT ET À LA VIE CITOYENNE

4 – Approbation de la convention de gestion en flux à signer avec la SEMISE

Outre un caractère déterminant de la convention de gestion en flux à signer avec la SEMISE sur les questions de logement, **Monsieur LE MAIRE** fait part de la mise en place d'un nouveau fonctionnement qu'il qualifie de compliqué et aléatoire imaginé par les services de l'État quant aux attributions de logements. Ce nouveau fonctionnement donne surtout la main aux bailleurs pour gérer les attributions de logements et dessaisit les communes de leur capacité d'agir et de proposer des logements aux Vitriots.

Pour lui, le procédé fait certainement écho à l'incapacité de l'État de proposer des logements accessibles à ceux en ayant besoin et permet de proposer plus de logements aux habitants de villes ne construisant pas de logements sociaux tout en profitant de la capacité et volonté d'autres communes à proposer du logement social. Pour résumer, les nouvelles modalités amèneraient davantage d'habitants issus de villes hors la loi chez les bons élèves du logement social au prétexte que les villes ne sauraient pas gérer les demandeurs de logement. Il considère un tel discours insupportable.

Il reconnaît toutefois l'ingéniosité des personnels des ministères afin d'exclure les villes du processus d'attribution des logements. Le système actuel fonctionne sur un stock de logements. Les financeurs de projets (État, Ville, bailleur, Action Logement, etc.) disposent à la livraison de parts réservées en fonction de leur part de financement. Ainsi, Vitry-sur-Seine disposait de 100 à 150 logements par an à attribuer *via* la gestion en stocks. A l'inverse, la gestion en flux prévoit qu'en début d'année civile le bailleur attribue à la Ville un nombre de logements, voire les choisisse. Fort heureusement, Vitry-sur-Seine entretient d'excellentes relations avec les bailleurs sociaux disposant de biens sur son territoire et « le scénario du pire » devrait être évité. Ce dernier serait en effet un nombre de logements réduit de moitié à attribuer par la Ville aux Vitriots alors que de très nombreux nouveaux arrivants à Vitry-sur-Seine bénéficient déjà d'attributions émanant d'autres réservataires de logements sociaux.

Monsieur LE MAIRE rappelle que la Ville attribue exclusivement les logements dont elle est réservataire à des Vitriots, contrairement à des « légendes urbaines » circulant régulièrement. Il insiste sur les liens amicaux entre Vitry-sur-Seine et les bailleurs que sont Valophis, Valdevy et la SEMISE (Société d'Économie Mixte Immobilière Paris Sud-Est) qui permet de conventionner avec ces derniers.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal de conventionner avec les bailleurs présents sur le territoire communal sur la base de la demande de la Ville à savoir de préserver la part réservataire existante. Plus explicitement, la Ville ne souhaite pas disposer de moins de logements à attribuer. En effet, la ville de Vitry-sur-Seine soutient le logement social par l'intermédiaire de garanties d'emprunt, mais finance également la construction et la rénovation de logements sociaux. Ainsi, la convention proposée avec la SEMISE préserve les droits de la Ville avec 25 % du flux attribué. Les futures conventions viseront à préserver le nombre de logements que la Ville pourra proposer aux Vitriots.

Encore une fois, le débat a été très vif et les négociations difficiles, ce qui explique que la délibération sur la convention avec la SEMISE intervienne si tardivement. S'il dit ne pas être inquiet quant aux conventions à intervenir avec Valophis et Valdevy, la situation pourrait être différente avec des bailleurs nationaux. **Monsieur LE MAIRE** entend préserver autant que faire se peut le pouvoir de la Commune d'attribuer des logements sociaux à ses habitants, qui plus est alors qu'elle finance le logement social. Il rappelle la situation dramatique dans laquelle se trouvent certaines familles (insalubrité, suroccupation, etc.).

Pour conclure, **Monsieur LE MAIRE** fait savoir que le secteur du logement social tire vers le haut les nouvelles constructions. En effet, les constructions du secteur privé sont contraintes par une situation financière qu'il qualifie de déplorable. Il souhaite donc que la Ville poursuive son effort en matière de financement du logement social dans la mesure où elle y trouve un intérêt pour les Vitriots, ce à quoi elle parvient grâce à la convention proposée.

En l'absence de remarque ou question, il propose de procéder au vote de la délibération.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur LE MAIRE remercie l'ensemble du Conseil municipal pour sa confiance.

INSERTION POPULAIRE

7 – Approbation du contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » & de la convention pour l'utilisation de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires

En préambule, **Monsieur LE MAIRE** rappelle que la TFPB est payée sur les QPV (Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville). Les recettes qui en découlent sont ensuite réinjectées dans les associations.

Madame JEANNE explique que la liste des QPV a été actualisée par décret en 2024. Pour mémoire, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014, dite « loi Lamy », retenait pour la première fois un critère unique de pauvreté pour définir les quartiers prioritaires. La nouvelle géographie prend uniquement en considération ce seul critère sans tenir compte de l'évolution des réalités socioéconomiques et fragilités sociales décrites dans un manifeste adressé à la Préfète par une grande partie des maires du Val-de-Marne.

La nouvelle géographie des QPV étant entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, le contrat de ville Seine Amont-Ivry-Vitry-Choisy s'en trouve obsolète depuis le 31 décembre 2023. Le nouveau contrat de ville 2024-2030 est en cours de rédaction à l'échelle du territoire du GOSB avec 18 communes comprenant 36 quartiers QPV pour un total de 150 000 habitants. Il est à noter que 2 communes intégreront le nouveau contrat de ville : Villeneuve-le-Roi et Chevilly-Larue. La signature du contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » est prévue d'ici la fin d'année 2024. En 2024, la Ville a organisé 3 concertations citoyennes auxquelles 150 habitants ont participé ainsi que 10 représentants institutionnels, 73 représentants d'associations.

A l'échelle de Vitry-sur-Seine, 4 QPV sont retenus :

- Le centre-ville avec les secteurs Germain Defresnes, Vilmorin et Robespierre, soit 5 900 habitants ;
- Le secteur Commune de Paris et 8 mai 1945, soit 14 600 habitants ;
- Le secteur Colonel-Fabien, soit 1 349 habitants ;
- La Cité des Combattants, soit 1 400 habitants.

Ces 23 249 habitants représentent 24,3 % de la population totale de la Ville.

Il est à noter que le quartier Balzac, comptant 3 279 habitants, n'est désormais plus retenu comme QPV malgré les efforts déployés par la municipalité. Une convention spécifique sera toutefois signée concernant ce périmètre.

Concernant le BOP 147 (Budget Opérationnel de Programme), depuis 2022, Vitry-sur-Seine a perçu plus de 122 400 euros de subventions. Les projets spécifiques déposés par la Ville depuis 2022 représentent 21 000 euros. Par ailleurs, 16 actions ont été menées dans le cadre des « Quartiers d'été » pour 149 000 euros, en très nette progression. Globalement, le montant de subvention passe de 17 à plus de 19 euros par habitant, voire quasiment 23 euros en prenant en compte les crédits pour le Village vacances.

Les appels à projets seront lancés le 22 novembre 2024, mais l'enveloppe dédiée reste inconnue. Pour autant, la municipalité reste combative. Néanmoins, 4 projets innovants ont déjà été retenus pour Vitry-sur-Seine et portent sur la santé, la culture, mais aussi le vieillissement et le handicap ainsi que l'insertion professionnelle.

Concernant la TFPB, **Madame JEANNE** rappelle qu'il s'agit d'un outil de la Politique de la Ville qui représente environ 2 millions d'euros payés par les bailleurs. Une approche fiscale est retenue avec 30 % de réduction de taxe foncière ainsi qu'une approche comptable puisque le paiement de la TFPB permet une économie d'impôts aux organismes HLM. L'approche opérationnelle n'est toutefois pas en reste, la TFPB permettant de générer un effet de levier afin de mobiliser d'autres subventions. Ainsi, pour 1 euro dépensé dans le bâti, un bailleur récupérera 1,4 euro pour financer l'action correspondante.

La dépense engagée pour financer une action est généralement composée de fonds propres du bailleur et/ou de subventions émanant de la Ville ou d'autres acteurs. Un programme d'actions est également attendu et partiellement compensé s'agissant des surcoûts de gestion afin de ne pas peser

sur les charges locatives. La contrepartie est un renforcement de la qualité de service des bailleurs et une amélioration de la qualité de la vie dans les quartiers, notamment pour les seniors et les jeunes.

Des concertations sont nécessaires à l'établissement des différents programmes et réunissent notamment :

- La déléguée de la Préfète du Val-de-Marne ;
- La DRIHL (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement) ;
- Les chefs de projet Contrat de Ville ;
- L'EPT 12 ;
- la GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité), qui organise chaque année des « diagnostics en marchant » dans chacun des QPV de Vitry-sur-Seine ;
- les bailleurs sociaux (SEMISE, Valophis, LogiRep, Valdevy, RLF).

Entre autres, la TFPB permet :

- des actions récurrentes (surentretien, réparation de dégradations, enlèvement d'encombrants et d'épaves) ;
- l'organisation d'événements tels que des fêtes de quartier ;
- des actions structurantes de conception et de mise en œuvre étalées sur plusieurs années portant sur des créations d'emplois, du lien social, l'image de la résidence, la biodiversité, l'évolution et les usages. Une étude de faisabilité pour une régie de quartier est par exemple en cours ;
- des actions innovantes ;
- le repérage de besoins non ou mal satisfaits ;
- l'identification de porteurs de projet ou partenaires dans les QPV ;
- le regroupement d'acteurs en vue d'accélérer les projets.

Madame JEANNE insiste : la TFPB n'est pas uniquement une mesure fiscale, il s'agit d'un partenariat en vue d'agir dans les QPV pour l'ensemble de leurs habitants. Elle signale que tout bailleur peut sortir de la convention librement.

Elle donne des exemples de réalisations menées grâce à la TFPB :

- Des agents sont dédiés au développement social urbain.
- Des expérimentations de garage solidaire ont été menées, ainsi que des réparations de vélos dans les cités.
- Des expressions artistiques sont organisées, avec la réalisation de mosaïques, notamment.
- Des remises en peinture de halls d'entrée ont été effectuées.
- Des mises à disposition de locaux sont intervenues en soutien aux actions de quartier.

En conclusion, la TFPB est un dispositif pluriannuel piloté pour apprécier collectivement l'impact et les enseignements des actions menées. Pour ce faire, il est pris appui sur l'analyse des besoins sociaux effectuée par la Mairie. L'année 2024 est marquée par la contractualisation *via* une convention portant sur la période 2025-2030 à signer avant la fin d'année, d'où cette présentation qu'elle a voulu relativement complète au Conseil municipal.

Monsieur LE MAIRE remercie Madame JEANNE pour son exposé et s'enquiert d'éventuelles questions ou remarques sur la TFPB.

S'agissant de l'aspect relevant de la Politique de la Ville, il propose d'attendre les délibérations suivantes pour intervenir, des compléments et précisions étant apportés dans les rapports.

Monsieur TMIMI note la proposition de reconduire un dispositif existant pour la période 2025-2030. En contrepartie d'une mesure fiscale foncière, il est demandé aux bailleurs sociaux de mener des actions. Toutefois, selon ses termes, la présentation du dispositif est idyllique. De son point de vue, avant de mener des projets artistiques, il conviendrait de demander aux bailleurs de réparer les ascenseurs, de réaliser l'entretien ou de prévoir un surentretien.

Il appelle à recentrer l'abattement fiscal de la TFPB dont bénéficient les bailleurs sur des actions concrètes et interventions de première nécessité qui participent à améliorer le cadre de vie des habitants. Malgré la présence d'une œuvre d'art, une cité mal entretenue fait perdre en qualité de vie. Une ambition particulière doit porter sur l'entretien des cités de la Ville.

Madame KONATE souligne que les bailleurs, indépendamment de la TFPB, interviennent sur leur patrimoine. Pour autant, la TFPB permet parfois d'apporter des réponses complémentaires. Elle appelle toutefois à ne pas opposer vie quotidienne et culture, cette dernière pouvant permettre de ne pas se perdre dans un quotidien difficile, voire douloureux. La Ville défend la culture de longue date et il est, selon elle, important de le rappeler.

Elle rappelle que les bailleurs établissent un plan de programmation pluriannuel en matière d'entretien. Le sujet sera étudié à l'occasion de la présentation du rapport d'activité de la SEMISE.

Monsieur LE MAIRE souhaite clarifier un point : la TFPB n'a pas pour objectif de remplacer l'investissement des bailleurs sociaux. Pour mémoire, les locataires s'acquittent de charges devant servir à entretenir le patrimoine. Les bailleurs ont des obligations vis-à-vis de leurs locataires et ne doivent pas faire un mésusage de l'argent destiné à améliorer l'environnement des locataires. La TFPB ne doit donc pas être utilisée pour procéder aux réparations d'ascenseurs. Ces derniers devraient être fonctionnels, mais la situation actuelle est insatisfaisante. Les conseillers municipaux concernés se mobilisent pour rappeler les bailleurs à leurs obligations. À titre d'exemple, il indique que la SEMISE a multiplié par 2 ses investissements dans son patrimoine bâti.

Outre le critère de pauvreté mentionné par Madame JEANNE, **Monsieur Salah BEN MOHAMED** se dit surpris que le document mentionne également un critère supplémentaire portant sur le nombre d'étrangers résidant dans chaque quartier.

Par ailleurs, il demande si les objectifs opérationnels issus des objectifs stratégiques mentionnés sont planifiés sur la durée de la convention ou font l'objet d'une revue annuelle.

Monsieur TMIMI entend la colère de Monsieur LE MAIRE sur le bon usage de la TFPB, mais se dit davantage sensible à la colère des locataires. Bien que la municipalité indique demander aux bailleurs de remplir leurs obligations, il souligne toutefois que les Présidents de la SEMISE et de Valdevy sont membres de la majorité municipale. Pour ces deux bailleurs, la responsabilité politique de la majorité est donc engagée quant à l'état actuel des cités de la Ville.

Ainsi, lorsque des locataires signalent l'absence de chauffage, des pannes d'ascenseur et des odeurs d'urine dans les cages d'escalier à leur bailleur, il est généralement répondu que l'argent nécessaire manque. La problématique financière est connue.

Il insiste : pour la SEMISE et Valdevy, la municipalité est responsable d'une dégradation « extrêmement flagrante et fulgurante » du cadre de vie.

Madame JEANNE confirme que la TFPB n'a pas vocation à financer les réparations et entretiens courants du patrimoine bâti des bailleurs, mais un surentretien.

Elle entend des propos de Monsieur TMIMI que des problématiques aient pu échapper à la commission se rendant deux fois par an dans chaque quartier. Elle l'invite donc à ne pas hésiter à les signaler. Elle rappelle qu'un nouveau bâtiment nommé RTF a été intégré aux QPV. Il s'agit d'un bâtiment habité par des fonctionnaires et qui, selon ses termes, se trouve dans un état lamentable. Le bailleur n'a pas signé la convention, mais l'association de locataires souhaite le convaincre de le faire.

Pour **Monsieur BOURDON**, Monsieur TMIMI a peut-être forcé le trait en affirmant que la situation s'aggravait. Pour autant, il appelle à ne pas être aveugle vis-à-vis de problématiques dans le parc de Valdevy et de la SEMISE. Il dit avoir été contacté ce jour par 3 locataires de Valdevy quant à une problématique de chauffage. *A priori*, il leur est indiqué que le thermostat de Valdevy fait foi alors que la température réelle dans les logements est de 16 °C. S'il ne cherche pas à caricaturer la situation, il alerte toutefois sur les alertes très régulièrement reçues par les élus, à l'instar des bailleurs, pour des problèmes de cet ordre. Des investissements supplémentaires sont nécessaires et les bailleurs sociaux portent cette responsabilité, y compris vis-à-vis des conditions de vie. S'il admet ne pas vivre dans un logement social, il ne se rend pas moins compte des problématiques soulevées plus tôt par Monsieur TMIMI.

En réponse aux interventions de Messieurs TMIMI et BOURDON et en tant que Président de Valdevy, **Monsieur LADIRE** fait savoir qu'un état des lieux est régulièrement réalisé avec les équipes de la direction technique. Outre les signalements de problématiques par les locataires, des rencontres avec les habitants sont également organisées au cœur des quartiers.

Il appelle toutefois à nuancer les propos dans la mesure où, outre les dysfonctionnements qui peuvent parfois être constatés, de nombreuses résidences présentent un fonctionnement correct. Une attention particulière doit donc être apportée sur les résidences rencontrant des problématiques. Or, dans les QPV, des récurrences existent depuis des dizaines d'années sur des problématiques d'ascenseurs.

Il annonce qu'un changement des ascenseurs non prévu dans le plan pluriannuel d'investissement de Valdey a été décidé concernant les tours 1, 2 et 3 situées rue de la Commune de Paris. L'objectif est de remédier aux pannes récurrentes constatées depuis près d'une décennie. Il s'agit d'une décision engageante vis-à-vis des conditions de vie des locataires. Le financement de cette intervention est indépendant de la TFPB ; il s'agit bien d'un investissement. Il fait d'ailleurs remarquer que le coût d'un ascenseur est de plusieurs centaines de milliers d'euros. Par conséquent, il s'agira d'un investissement majeur.

Par ailleurs, il salue le travail mené par les amicales de locataires qui œuvrent au quotidien, car un certain nombre d'habitants participent malheureusement au mal-être et au mal-vivre en commettant des « incivilités du quotidien ». Les pannes de certains ascenseurs sont indépendantes de leur ancienneté, mais liées à des mésusages qui entraînent des dégradations. Les locataires âgés ou rencontrant des problématiques de mobilité subissent ces problématiques. Lorsque cela est possible, des solutions de portage sont proposées.

Il s'inscrit en faux quant à l'idée que le patrimoine se dégraderait, car géré par Valdey. Il insiste à nouveau sur le travail mené par Valdey pour remédier aux problématiques existantes et soulevées par les locataires.

Madame KONATE demande à Monsieur TMIMI de préciser son propos en nommant les quartiers concernés.

Elle ne nie pas des problèmes passés d'entretien du patrimoine, l'historique étant connu. Le rapport de la MILOS (Mission Interministérielle d'Inspection du Logement Social) a montré que le patrimoine de la SEMISE sur Vitry-sur-Seine a été très peu entretenu durant des décennies. La SEMISE ayant été soumise au protocole d'aide de la CGLLS (Caisse de Garantie du Logement Locatif Social), elle n'a pas été en mesure d'entretenir son patrimoine comme elle l'entendait pendant une dizaine d'années. Désormais, il convient de « rattraper » ce qui n'a pas été fait durant des années, ce qui constitue un travail extrêmement lourd. Le PSP (Plan Stratégique du Patrimoine) retravaillé sera d'ailleurs présenté en Conseil d'administration de la SEMISE prochainement.

Par ailleurs, un programme de réhabilitation urbaine est en cours à Vitry-sur-Seine, notamment en cœur de ville. À ce titre, elle souligne que lors d'un précédent Conseil municipal Monsieur TMIMI avait fait part de l'opposition des habitants de la tour Ampère au projet de réhabilitation alors qu'elle connaît des problèmes en pied d'immeuble, mais également de bâti. La majorité du Conseil municipal partage le constat que des résidences ont « un besoin criant de réhabilitation » et engage donc un travail en la matière par l'attribution de moyens et subventions avec une commission statuant sur le patrimoine insalubre.

Contrairement à ce que Monsieur TMIMI semble penser, la majorité a à l'esprit l'intérêt des Vitriots avant tout. La majorité municipale y met toutes ses forces et compte sur l'ensemble des élus du Conseil municipal pour porter avec elle les projets de réhabilitation en cours.

En dépit des nombreux problèmes personnels de locataires dont chaque élu a connaissance, **Monsieur LE MAIRE** propose d'être concis afin que chacun puisse prendre part au débat.

S'agissant des problématiques de chauffage rencontrées par des locataires vis-à-vis de certains bailleurs sociaux, **Monsieur BENBETKA** appuie les propos de Monsieur BOURDON quant à des températures plutôt basses ressenties dans les logements de plusieurs quartiers. Il a pris la liberté de contacter le Directeur général de la SEMISE qui lui a expliqué que le problème provenait du réseau de chauffage urbain CVD (Choisy-Vitry Distribution) qui n'aurait pas fait le nécessaire auprès de son délégataire, à savoir Engie. Il a appris ce jour que le réseau secondaire, qui n'est pas sous la responsabilité d'Engie, pourrait être défaillant.

Par ailleurs, bien qu'il ne s'agisse pas de l'objet de la présente délibération, il est d'avis que la question de la transition écologique devra être étudiée dans le cadre de la rénovation énergétique des logements.

Monsieur MONTAVA rejoint la demande de Madame KONATE d'une liste du patrimoine qui connaîtrait une dégradation accélérée. Il s'enquiert d'un audit général auprès de l'ensemble des locataires des différents bailleurs afin de disposer d'un état des lieux.

Il a bien pris note de l'objet de la TFPB à savoir permettre un surentretien, mais comprend que l'on puisse s'insurger si des besoins plus primaires ne sont pas satisfaits.

Monsieur LE MAIRE remercie Monsieur MONTAVA pour la clarté et la concision de son intervention.

Bien que la rénovation urbaine ne soit pas l'objet de la délibération, **Madame DEXAVARY** profite qu'il en a été fait mention pour rappeler que des ascenseurs sont restés en panne durant plusieurs mois sur la dalle Robespierre. Le bailleur avait pour argument qu'il ne souhaitait pas engager des frais alors que la rénovation urbaine arrivait.

Monsieur LE MAIRE confirme la problématique sur des ascenseurs de parkings, pas sur des ascenseurs d'immeubles.

Concernant les habitants de la cité Ampère, **Madame DEXAVARY** entend que leurs avis soient partagés quant au projet de rénovation urbaine. Pour autant, tous demandent que le projet soit mené en concertation avec eux. Si la Ville met systématiquement en avant une coconstruction, *a priori*, les habitants des quartiers concernés n'en partagent pas la définition. Pour mémoire, les habitants de la dalle Robespierre ne sont pas satisfaits de la proposition faite en matière de rénovation urbaine et formulent des contrepropositions. Elle appelle à entendre les besoins et propositions des habitants.

Monsieur LE MAIRE rappelle qu'une douzaine de rencontres, *a minima*, ont respectivement été organisées avec les habitants des quartiers Ampère et Robespierre. Certes, des locataires peuvent ne pas partager le projet proposé, mais plus de 50 % des locataires du R10 sont déjà partis sans y être contraints, mais en ayant accepté les propositions qui leur ont été faites.

Madame DEXAVARY rétorque qu'une pétition réclamant la revue du projet a été signée par plus de la moitié des habitants. Elle fait état d'habitants catastrophés et qualifie d'indécente la manière dont Monsieur LE MAIRE en parle.

Monsieur LE MAIRE considère que les interprétations de chacun diffèrent.

Concernant Robespierre, il réaffirme que de nombreuses rencontres ont été organisées, y compris en pied d'immeuble, pour discuter de l'avenir de la dalle. Un collectif de locataires s'oppose toutefois à la démolition du R10, mais près de la moitié des locataires ont accepté de déménager. Des concertations existent donc et il ne laissera pas dire le contraire.

Madame KACZMAREK a pris note de problèmes récurrents de longue date en matière de chauffage et d'ascenseurs. Il s'agit donc d'un état de fait, non d'une dégradation. Pour autant, cela n'en est pas moins problématique pour les habitants qui sont confrontés au froid dans leur logement et à l'absence d'ascenseur.

Des exemples ayant été demandés, elle propose de donner lecture d'un texte publié sur Facebook par un locataire et intitulé *Ras-le-bol du mépris de Valdevy* : « *Très en colère, totale incompréhension. Alors que pendant des années on a essayé de dire que le tri sélectif était bon pour la planète, mon bailleur fait le choix de déplacer celui-ci à un seul endroit de la cité populaire. Ce lieu n'est ni sur mes trajets quotidiens ni sur celui des personnes de l'autre côté de la cité. Cette mesure est contre-productive et dénuée de bon sens. Dorénavant, je le dis, dans notre escalier, nous ne ferons plus le tri. Les personnes âgées, les salariés, les locataires doivent pouvoir retrouver le droit de faire le tri aux portes de leur escalier, sans avoir à traverser toute la résidence Derry avec leur sac de tri. Notre bailleur nous doit, y compris une information complète, et non un affichage qui a déjà disparu de pratiquement toutes les portes des blocs d'ordures ménagères* ». En complément, elle donne lecture de l'information importante affichée par le bailleur : « *Chers locataires, nous vous informons que les bacs de tri sélectif ont été déplacés. Nouvelle localisation : 1, square de la galerie. Merci de votre coopération et de votre engagement pour le tri des déchets* ».

S'il ne s'agit ni d'une dégradation ni d'un problème de chauffage ou d'ascenseur, il s'agit toute de même d'un problème de vie quotidienne. Par conséquent, les déchets sont désormais déposés en bas de la cage d'escalier.

Monsieur TMIMI comprend de l'intervention de Madame KONATE que la SEMISE avait sollicité l'aide de la CGLLS et ne pouvait donc pas investir comme elle l'entendait. Or, outre une aide vis-à-vis de difficultés, les bailleurs disposant d'un patrimoine à Vitry-sur-Seine pouvaient également la solliciter dans le cadre du programme ANRU 1.

Sur le projet Ampère, le groupe VR avait reproché à la majorité de ne pas avoir obtenu l'équivalent de ce qu'elle avait obtenu pour Robespierre dans le cadre du Comité d'engagement de l'ANRU, à savoir une enveloppe de 80 000 euros par logement.

L'objet de la délibération n'étant pas l'ANRU, **Monsieur LE MAIRE** demande à Monsieur TMIMI d'être concis.

Monsieur TMIMI réclame une équité alors que l'enveloppe dédiée à Ampère est de 50 000 euros par logement.

Monsieur LE MAIRE réfute toute forme de ségrégation et rappelle que la tour Ampère n'est pas un IGH (Immeuble de Grande Hauteur), à l'inverse de la tour Robespierre.

Pour **Monsieur ATTAR**, invite Madame KACZMAREK à rencontrer les habitants qui « en ont marre » de voir leur cadre de vie se dégrader à cause d'une minorité de leurs voisins « urinant dans les ascenseurs, déféquant dans les cages d'escalier ou taguant les murs ».

Monsieur LE MAIRE rappelle que la délibération portait sur la TFPB.

Monsieur NJOH demande des précisions sur les conditions de départ et nouveaux lieux de résidence des habitants du R10 Robespierre ayant déménagé.

En réponse à la remarque de Madame KACZMAREK, **Monsieur LADIRE** fait savoir que le déplacement du point d'apport volontaire du tri sélectif fait suite à une question soulevée par les amicales de locataires et habitants du quartier Roger Derry, récemment classé QPV, à l'occasion d'un « diagnostic en marchant ». Pour l'heure, le tri sélectif ne peut pas être déployé dans chaque cage d'escaliers et une solution alternative a été proposée par des agents de Valdevy pour permettre au plus grand nombre d'accéder au tri sélectif. Une réunion prévue le 19 novembre avec les amicales de locataires sera l'occasion d'aborder à nouveau le sujet. Il qualifie toutefois de triviale la méthode qui consiste en ne pas échanger avec le bailleur et/ou les agents, mais à publier une critique sur Facebook alors que le locataire n'était pas présent lors de la réalisation du diagnostic.

Monsieur LE MAIRE insiste sur le fait que la Ville se préoccupe des locataires des bailleurs sociaux et est tout à fait consciente des problèmes existants. Les problèmes de température dans les logements sont récurrents en début de saison de chauffe et des réglages doivent intervenir dans certains quartiers. La Ville essaie d'être au plus près des locataires pour remédier aux problématiques sans pour autant être plombier, chauffagiste ou ascensoriste. Il espère que les bailleurs essaieront d'être plus réactifs vis-à-vis de certains problèmes, particulièrement s'agissant du chauffage et de l'eau chaude sanitaire.

En réponse à la question de Monsieur NJOH, il rappelle qu'une convention a été approuvée dans le cadre du NPRU (Nouveau Programme de Renouvellement Urbain) afin que les nouveaux logements proposés aux locataires du R10 correspondent à la situation familiale et soient *a minima* équivalents au logement actuel. Les discussions sont parfois complexes vis-à-vis des niveaux de loyers et de charge et la MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale) gère donc les propositions formulées. La difficulté reste toutefois de disposer de logements libres à proposer, sachant que la plupart des locataires demandent à rester en centre-ville.

Pour avoir relu la loi relative à la TFPB, **Monsieur TMIMI** fait savoir qu'elle précise bien « *rénover, entretenir le patrimoine* » et contient le terme « *surentretien* ». Pour lui, il s'agirait donc que les bailleurs se concentrent sur leurs missions essentielles.

Monsieur LE MAIRE estime que les bailleurs devraient considérer qu'ils doivent remplir l'ensemble de leurs obligations, notamment réparer les ascenseurs. Il insiste : il ne revient pas à la Ville de payer les frais correspondants.

Madame JEANNE explique que l'entretien des ascenseurs vise à leur fonctionnement. Le surentretien porte sur d'autres sujets. Entretien et surentretien ne doivent donc pas être confondus.

En l'absence de remarque supplémentaire, **Monsieur LE MAIRE** procède au vote.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur LE MAIRE propose de présenter conjointement les délibérations n° 8, 9, 10 et 11 portant sur des approbations de conventions pluriannuelles avec des partenaires socioculturels afin de laisser davantage de temps au débat.

8 – Approbation de la convention pluriannuelle de partenariat entre la ville de Vitry-sur-Seine et le centre social Balzac

9 – Approbation de la convention pluriannuelle de partenariat entre la ville de Vitry-sur-Seine et le centre socioculturel « Les Portes du Midi »

10 – Approbation de la convention pluriannuelle de partenariat entre la ville de Vitry-sur-Seine et l'espace de vie sociale « Espace les Monis »

11 – Approbation de la convention pluriannuelle de partenariat entre la ville de Vitry-sur-Seine et l'espace de vie sociale « Les Couleurs de la Dalle »

Les délibérations n° 8, 9, 10 et 11 sont présentées conjointement.

Monsieur LE MAIRE affirme que les centres sociaux sont indispensables à la vie des quartiers, particulièrement dans une ville populaire telle que Vitry-sur-Seine où la population travaille durement pour subvenir à ses besoins. Pour mémoire, dans les QPV, la majorité de la population vit avec moins de 937 euros mensuels. Ce revenu est d'ailleurs le critère d'établissement des QPV. La population concernée exerce généralement des métiers difficiles, souvent en horaires décalés, et les centres sociaux constituent de véritables « oasis de respiration » dans un quotidien âpre et difficile.

Les centres sociaux sont en très grande partie financés par l'État et agréés par les CAF. Ils font vivre la solidarité, permettent l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs et sont, il en est convaincu, d'irremplaçables créateurs de lien social entre habitants des quartiers populaires. Pour les Vitriots les fréquentant, ils constituent un trait d'union entre les générations. Dans des conditions complexes, ils animent, apaisent et participent au mieux vivre des cités.

Face à cet état de fait, la décision gouvernementale de proposer une réduction du budget de la Politique de la Ville de 86 millions d'euros sur les 636 actuels, soit 13,5 % de baisse, participe de la punition des populations les plus pauvres pour préserver les cadeaux fiscaux accordés aux plus riches. À l'inverse, 66 quartiers supplémentaires sont désormais considérés en QPV, soit un total de 1 362 à l'échelle nationale. Il craint donc des conséquences dramatiques dans les QPV de Vitry-sur-Seine, d'autant que la réduction de budget s'ajoute à l'expiration de tous les contrats aidés fin 2024 alors que certains centres sociaux en comptent plusieurs.

Il s'agit, selon les termes de **Monsieur le MAIRE**, d'un coup de rabet grave et inédit porté aux quartiers populaires ainsi qu'au portefeuille et moyens humains de structures pour la plupart associatives. Malgré les efforts de la Ville pour maintenir le quartier Balzac dans la géographie prioritaire, malgré l'augmentation du nombre de quartiers en QPV et l'augmentation par centaines des bénéficiaires vitriots, force est de constater qu'un grand danger plane sur les structures sociales dépendant en grande partie des financements de l'État. La ville de Vitry-sur-Seine, malgré les réductions budgétaires auxquelles elle fait face, maintient son soutien financier en direction des centres sociaux, mais leur avenir s'annonce pourtant incertain.

Les diminutions des subventions étatiques risquent de devenir si importantes qu'elles ralentiraient drastiquement leur activité et leur rayonnement dans les quartiers. Des milliers de familles, des enfants aux retraités, risquent de ne plus disposer de loisirs, conseils et accès aux droits, enfermés dans leur quartier. Par conséquent, ce sont des respirations qui viendraient à manquer à des populations bien souvent déjà discriminées, exploitées et appauvries.

Avant même les dernières annonces inquiétantes, au regard des 120 000 euros supprimés par l'État au centre social Balzac, une première coordination des centres sociaux vitriots a été rencontrée dès mars 2024 par la Ville. Il indique avoir participé à un Conseil d'administration et visité chacun des centres sociaux pour construire avec eux des solutions collectives et partagées face à l'avenir. La Ville ne pourra toutefois pas remplacer l'abandon par l'État de ses propres outils, car des centaines de milliers d'euros risquent de manquer et les économies sur le budget municipal se compteront en millions d'euros.

Une période difficile s'annonce et il sera nécessaire de « se retrousser les manches » en :

- révisant le projet social avec les habitants ;
- réfléchissant aux activités des centres sociaux pouvant être préservées et pouvant être reprises par le service public municipal ;
- construisant une mobilisation avec les centres sociaux ;
- cherchant des financements indispensables.

La Ville se tiendra aux côtés des centres sociaux et de leur fédération nationale pour trouver des solutions et se mobiliser afin d'éviter la dégringolade annoncée.

Les quartiers prioritaires de Vitry-sur-Seine ont besoin de services publics, de lien social et de respiration pour pouvoir s'épanouir dans le collectif et l'entraide. En ce sens, le vote de ce jour est important, mais il faudra vraisemblablement se mobiliser pour obtenir les moyens de la survie des centres sociaux menacés par « l'économie de guerre » qui se met en place en France et « la guerre économique » qui s'abattra sur les citoyens par la baisse des aides aux plus démunis et la disparition des moyens publics. Il déplore qu'il s'agisse de la seule solution imaginée par un système et un gouvernement « à la dérive ». Les économies gouvernementales annoncées auront des conséquences qu'il qualifie de gravissimes sur les populations et il faudra se montrer unis pour gagner les moyens de leur salut. Outre les centres sociaux, il craint que l'ensemble du système social soit mis en danger.

En conclusion, **Monsieur le MAIRE** s'avoue très inquiet, car les centres sociaux permettent, malgré tous les problèmes des populations vitriotes, d'avoir une Ville réussissant à vivre ensemble et à être relativement apaisée.

Il s'enquiert d'éventuelles demandes d'intervention.

Madame DEXAVARY rejoint les propos de Monsieur LE MAIRE. Le maintien des subventions aux centres sociaux constitue un engagement fort de la Ville que le groupe VEM salue sachant que le quartier Balzac sort des QPV et perd par conséquent les subventions correspondantes, ce qu'elle considère être une catastrophe.

S'agissant des contrats aidés, elle appelle à une vigilance particulière sur la situation des adultes-relais dont l'État compte modifier les termes de financements et réduire la durée de 9 à 4 ans. Les conséquences en seraient graves pour certaines activités des centres sociaux et, par extension, pour les habitants des quartiers concernés. Elle suggère une coordination des différents centres sociaux que compte la Ville. Le centre culturel de Vitry-sur-Seine œuvre déjà en ce sens et la Ville pourrait venir en soutien de ce travail.

La Cité des Combattants étant désormais entrée dans les QPV de Vitry-sur-Seine, des échanges doivent s'engager avec les habitants afin de déterminer les besoins en termes de lieu de vie ou centre social, notamment en s'appuyant sur ce qui existait dans le quartier Balzac.

En l'état actuel de ses connaissances, **Monsieur LE MAIRE** confirme que les contrats adultes-relais prendront fin au 31 décembre 2024, l'État ayant décidé de les supprimer. Selon les centres sociaux, cela signifie la suppression de 1 à 3 emplois.

Sous toute réserve, **Madame BERTHELOT** fait savoir que le centre socioculturel Les Portes du Midi compte 3 adultes-relais à temps plein, dont 1 devant être mis en place dans les 2 années à venir. L'aide perdue représenterait un budget avoisinant 68 000 euros. Or, la fréquentation du centre socioculturel Les Portes du Midi est très importante. Elle comprend toutefois que les derniers contrats renouvelés devraient être d'une durée de 4 ans.

S'agissant de la dernière remarque de Madame DEXAVARY, elle est d'avis que les centres sociaux échangent régulièrement entre eux depuis plusieurs années afin de se coordonner. La pratique doit perdurer et être renforcée. En tant que membre d'un conseil d'administration, elle tient à souligner

l'énergie militante et bénévole mise en œuvre avec des actions sur la durée par l'intermédiaire d'un travail quotidien, y compris sur la petite enfance.

Elle rejoint Monsieur LE MAIRE sur le caractère vital des centres sociaux alors que le Gouvernement met en œuvre un programme politique de destruction de ces structures tout en parlant de « faire place nette » et de lutter contre le narcotrafic. Les mesures annoncées sont, selon ses termes, schizophréniques et paradoxales et doivent conduire à une grande mobilisation commune.

Monsieur LE MAIRE partage les propos de Madame BERTHELOT. De son point de vue, personne n'est réellement conscient de la catastrophe que peut constituer la perte de tels outils. La suppression de postes aurait des conséquences sur l'aide aux devoirs, les loisirs, etc.

En termes de coordination, des marges de progression existent, malgré l'existence d'une fédération nationale des centres sociaux. À Vitry-sur-Seine, il reconnaît que la réflexion n'avait pas été jusqu'à se dire que certaines activités pouvaient être réalisées en commun pour partager les moyens. Il conviendra d'y parvenir avec de permettre à certaines activités de survivre. Encore une fois, avec la participation de la fédération nationale et de la Préfecture, la Ville a réuni les centres sociaux pour entamer un travail plus pointu que celui mené jusqu'à présent.

Pour **Madame BERTHELOT**, les centres sociaux s'inscrivent dans une vie de quartier et une coordination à une échelle plus large est parfois difficile à concevoir.

Monsieur LE MAIRE répond que l'idée est d'aider le processus de coordination.

Monsieur MONTAVA considère que l'on touche du doigt l'un des dangers de l'ANRU qui, loin d'être un organisme philanthrope visant au bien-être des habitants des quartiers concernés, vise en réalité à détruire le logement social et à réduire le financement des QPV. En augmentant le nombre de logements non sociaux dans les quartiers, on en modifie la population suffisamment pour impacter le revenu médian et, par voie de conséquence, entraîner leur sortie des QPV sans que la situation des plus précaires n'ait été améliorée.

Il appelle donc à une très grande vigilance quant à l'avenir des quartiers visés par l'ANRU 2 et à anticiper autant que possible les conséquences à long terme, notamment s'agissant des suppressions de subventions.

Monsieur BOUVIER regrette que le lien avec la délibération n° 7 ne soit pas fait, car la présentation de la politique des QPV lui semblait décalée par rapport à la situation actuelle. La crise actuelle ne pourrait qu'être renforcée par le projet budgétaire « catastrophique » présenté par l'État. Il ignore comment l'ensemble des mesures prévues dans les QPV (accueil des différentes générations, accompagnement vers l'emploi, accueil des personnes en situation de handicap et/ou âgées, etc.) pourront être mises en place. En l'état, il estime que cela est infaisable.

Il s'inquiète également vis-à-vis de l'équilibre des quartiers compte-tenu de la sortie du quartier Balzac des QPV. Il suggère de dissocier les quartiers de la Commune de Paris et du 8 mai 1945, ces derniers étant géographiquement séparés par la route nationale. Pour vivre depuis près de 20 ans dans le quartier de la Commune de Paris, il est bien conscient des difficultés rencontrées et du travail mené par l'espace de vie sociale « Espace les Monis ». Il s'interroge également de l'intégration des nouvelles habitations prévues dans le quartier Rouget-de-Lisle.

En termes de financements, il souhaite que l'État « se montre à la hauteur ». Le Territoire se montrant très impliqué dans l'organisation des QPV, il souhaiterait qu'il fasse également entendre sa voix vis-à-vis des financements des centres sociaux alors que le Département réduit ses financements et que l'État semble vouloir faire de même. En proportion, il constate que la Ville finance une très grande partie des actions menées par les centres sociaux.

Pour finir, il souligne l'investissement des salariés et bénévoles impliqués dans les centres sociaux des quartiers de la Ville et les en remercie.

Monsieur LE MAIRE informe les membres du Conseil municipal que les contrats adultes-relais seront désormais renouvelés pour une durée de 1 an et non 3 comme par le passé.

Monsieur TMIMI note que les quartiers de la Cité des Combattants et du Clos Langlois ont intégré les QPV de Vitry-sur-Seine.

Monsieur LE MAIRE explique que le QVP central a vu son périmètre élargi et comprend désormais les quartiers Clos Langlois, Mario Capra, Henri Barbusse et du Château.

Monsieur TMIMI regrette la sortie du quartier Balzac des QPV, ce qui aura des impacts extrêmement importants en termes de fonctionnement et d'activité du centre social qui s'y trouve, particulièrement sur les secteurs de l'enfance et de la jeunesse. Si la Ville annonce maintenir ses subventions au centre social Balzac, il s'interroge quant à la responsabilité politique municipale de proposer une forme de compensation partielle du désengagement de l'État.

La majorité municipale indiquant avoir à cœur des secteurs tels que l'enfance et la jeunesse, il est d'avis qu'une part des 980 000 euros de gain financier sur la ZAC Plateau-Moulin Vert pourrait être fléchée sur une action du centre social Balzac. En effet, il existe une dimension symbolique sur le quartier Balzac, quartier historique de la Ville, avec la démolition de la cité et le drame vécu alors qu'il suffit de traverser la route pour découvrir un quartier flambant neuf. Il regrette la dichotomie entre un quartier pour lequel des millions d'euros sont dépensés et un autre où le centre culturel, pour certaines activités, fonctionnerait en mode dégradé.

Aussi, le groupe VR propose que la Ville étudie la possibilité de compenser partiellement la perte de financement dont sera victime le centre social Balzac. En effet, la note précise bien que, malgré une rénovation urbaine, le quartier Balzac présente encore des fragilités.

Monsieur LE MAIRE fait savoir que la Ville s'est battue vis-à-vis de la Préfecture, mais s'est trouvée seule alors qu'elle avait demandé au centre social Balzac de se mobiliser. En euros constants, la population du quartier Balzac ne gagne pas plus que lorsqu'il avait été intégré au dispositif des QPV. L'État n'a pas entendu cet argument.

Il annonce que la Ville ne sera pas en mesure de compenser le départ de l'Etat du financement du centre social Balzac. En effet, tous les autres centres sociaux de Vitry-sur-Seine vont faire face à une situation complexe et pourraient également demander que la Ville compense le moindre financement de l'État. La Ville a donc proposé une coordination des centres sociaux. Des renoncements étant annoncé sur le secteur de la petite enfance, il a été proposé que la Ville, *via* les centres de loisirs, prenne en charge les enfants concernés par une diminution de moyens. Cette proposition a été refusée.

Madame OUGIER rappelle qu'un cadre global est en place s'agissant de la politique éducative. Le tarif des centres de loisirs municipaux prend évidemment en compte le quotient familial et deux centres de quartiers gratuits respectivement dédiés aux adolescents et enfants scolarisés en école primaire sont situés à proximité du centre social Balzac. Un travail conjoint est déjà mené et la qualité de la collaboration est telle que le directeur du centre de loisirs Anatole France a prêté main forte au centre social Balzac durant l'été 2024.

Monsieur LE MAIRE répète que des solutions ont été recherchées avec les moyens dont dispose la Ville. Des demandes de financement ont été formulées auprès du Fonds de secours de la CAF et du mécanisme de « poche de pauvreté » dont l'objectif est de continuer à soutenir les quartiers sortants du dispositif QPV. Un total de 16 000 euros a été obtenu. Au regard des fonds manquants, le centre social Balzac doit envisager une réorganisation, car la Ville ne sera pas en mesure de les compenser.

Il est d'avis que la situation n'est agréable pour personne, tant les bénéficiaires du centre social Balzac que la Ville. À nouveau, la Ville n'est pas responsable de la baisse de moyens en ce qu'elle maintient ses subventions, la mise à disposition gratuite de locaux et le financement de transports par autocar. Aussi, il appelle à éviter tout raccourci.

En qualité d'élu départemental, **Monsieur TMIMI** indique avoir écrit à la Préfète pour l'interpeller sur la situation du centre social Balzac.

S'agissant de la Cité des Combattants, il explique que les financements de l'État sur le BOP 147 doivent intervenir rapidement. Or, aucune structure associative suffisamment solide et implantée Cité des Combattants n'est actuellement en mesure de solliciter des subventions entrant dans le cadre du BOP 147. Une partie de cette manne financière ne pourra donc pas être captée par les habitants de la Cité des Combattants alors qu'ils y auraient droit. Il s'enquiert de discussions avec l'État sur le sujet afin de prévoir un fléchage sur l'année 2025, le temps de trouver des solutions sur le centre social Balzac.

Malgré l'absence de centre social Cité des Combattants, **Madame JEANNE** rappelle que de nombreuses associations œuvrent sur le quartier avec de multiples projets. Certaines de ces associations sont d'ailleurs en mesure de réaliser des demandes de subvention dans le cadre du BOP 147.

Monsieur LE MAIRE ajoute que toutes les actions pouvant être entreprises pour sanctuariser des financements seront menées. Par ailleurs, la Cité des Combattants n'est pas dénuée d'associations.

Madame DEXAVARY précise que son propos n'appelait pas à une mutualisation, mais bien à une coordination et à des échanges entre centres sociaux. En effet, chaque centre social dispose d'une histoire singulière. Bien que les populations puissent être proches, les équilibres peuvent différer.

Sur la Cité des Combattants, elle ne souhaite pas une « Maison des Vitry'haut 2 ». Selon elle, la Ville n'a pas vocation à municipaliser les centres sociaux et les associations doivent porter ce type de projet.

Monsieur LE MAIRE entend la remarque. L'intervention de la Ville peut toutefois sécuriser la démarche. Il rappelle néanmoins que ce type de projet doit se construire avec les habitants.

Pour **Madame BERTHELOT**, une volonté politique de la municipalité n'empêche pas l'indépendance des espaces sociaux culturels.

Monsieur LE MAIRE le confirme. La réglementation est très stricte en la matière, y compris pour les centres sociaux municipaux.

S'agissant du terme « mutualisation », à son sens, il s'agit par exemple de partager les moyens de transport mis à disposition pour les sorties ou les permanences d'accès aux droits. Les identités de chacun doivent effectivement être préservées.

Monsieur NJOH est d'avis que pointer uniquement du doigt la soi-disant perversité de l'ANRU serait faire un procès en sorcellerie à Jean-Louis BORLOO alors que le dispositif a contribué à donner un nouveau visage à des quartiers qui en avaient besoin.

Monsieur LE MAIRE doute que Jean-Louis BORLOO soit pleinement en accord avec ce qui se passe désormais dans le cadre de l'ANRU.

En l'absence de remarque ou intervention supplémentaire, il propose de procéder au vote des délibérations n° 8, 9, 10 et 11.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur LE MAIRE indique s'absenter quelques instants et cède la présidence de séance à Monsieur LADIRE, Premier Adjoint.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

13 – Convention de partenariat entre la Ville et la Maison des Femmes de l'Hôpital Bicêtre de l'AP-HP pour la prise en charge des femmes victimes de violences

Madame DURAND évoque le procès Pélicot dans le cadre duquel une septuagénaire endure actuellement le récit de ses viols subis sous sédation chimique pendant *a minima* une décennie. Le profil des agresseurs est, selon elle, stupéfiant de banalité : des hommes de tous âges, de toutes origines et de différentes situations sociales. L'affaire interpelle également à l'étranger, mais le silence des membres du Gouvernement français est plus fort vis-à-vis d'une affaire historique.

Alors que, comme le rappellent les associations référentes en la matière et les statistiques nationales, 80 % des violences se déroulent dans la sphère des proches, elle se demande si une loi-cadre ne serait pas à repenser sur le sujet en s'inspirant notamment de l'Espagne. Cette dernière a en effet renforcé sa législation en introduisant notamment l'obligation d'un consentement explicite.

La masculinité au cœur du procès Pélicot doit être prise en considération dans les réflexions menées, y compris en termes de politiques publiques. Les rapports d'autorité et de domination régissant les relations entre hommes et femmes doivent être revus. Le modèle hégémonique de virilité entraînant violences et maltraitements doit être remisé. Le corps des femmes n'est jamais à disposition et les mentalités doivent être bousculées pour sortir du piège de la masculinité toxique et de la culture du viol.

Les éléments précités font partie des enjeux et objectifs de la convention de partenariat entre la Ville et la Maison des Femmes de l'Hôpital Bicêtre de l'AP-HP qui vise, dans le cadre d'une Maison des Femmes à Vitry-sur-Seine, à accompagner dans de multiples aspects les femmes en situation de violence. Les établissements de santé de Vitry-sur-Seine et la Maison des Femmes de l'Hôpital Bicêtre de l'AP-HP ont ainsi une vocation d'intérêt public de proximité et représentent un *continuum* d'acteurs de la prise en charge médicale et sanitaire pouvant agir communément dans le suivi des femmes victimes de violences.

La convention soumise aux membres du Conseil municipal a pour objectif de favoriser et construire un partenariat pour l'accompagnement et le suivi médical des femmes victimes de violences avec une meilleure prise en charge. La convention sera mise en place pour une durée initiale de 1 an avec une évaluation des dispositifs d'accompagnement aux soins prévue. Elle se poursuivra par tacite reconduction sans excéder 4 ans. Les prises en charge seront de l'ordre de l'urgence, mais aussi du suivi de santé en lien avec le coordinateur de la future Maison des Femmes de Vitry-sur-Seine.

Pour mémoire, en France, 213 000 femmes sont victimes de violences physiques et sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint. Dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, des manifestations sont prévues partout en France, y compris devant l'Hôtel de Ville de Vitry-sur-Seine, le 25 novembre 2024 et **Madame DURAND** invite tous les membres du Conseil municipal à y participer.

En complément, **Madame JEANNET** insiste sur le fait que la Maison des Femmes constitue un réseau de compétences entre institutions. En matière de santé, il convient de distinguer les acteurs du territoire (Centre municipal de santé, Protection maternelle et infantile, etc.), qui seront évidemment le premier recours de prise en charge, et le deuxième recours, à savoir des soins spécialisés localisés à la Maison des Femmes de l'hôpital Bicêtre.

Au nom du groupe VEM, **Madame BERTHELOT** se réjouit de la convention de partenariat proposée avec l'AP-HP.

Pour autant, le groupe VEM considère qu'un certain nombre de questions restent en suspens s'agissant de la création de la Maison des Femmes à Vitry-sur-Seine. Le développement des objectifs présentés lors des réunions ayant précédé la création de la Maison des Femmes pouvait laisser envisager la volonté de faire de cet espace un lieu-ressource suffisamment ouvert et repérable pour répondre à des besoins non seulement relatifs à des situations d'urgence, mais aussi à des nécessités de construire des ponts entre des personnes sensibilisées à la cause des violences faites aux femmes et de permettre tout autant à des professionnels de l'éducation, notamment des enseignants, de profiter d'un espace-ressource, d'y vivre des interactions, d'y trouver des soutiens.

Pour rendre hommage au martyr de Sohane BENZIANE le 4 octobre 2003, l'attente était que la création de la Maison des Femmes incarne ce que les combats féministes portés par des actions aussi concrètes que des groupes de parole dans les lycées, des semaines de films féministes accompagnées de débats, etc., visaient. Malheureusement, le budget dédié à la Maison des Femmes de Vitry-sur-Seine n'est pas à la hauteur des attentes. Par conséquent, **Madame BERTHELOT** demande comment donner une réelle ampleur à la Maison des Femmes de Vitry-sur-Seine, particulièrement au regard du contexte actuel.

Madame KACZMAREK salue le travail de coordination déjà mené entre associations et services municipaux bien qu'une porte d'entrée puisse manquer jusqu'à lors. Pour nombre de Conseillers municipaux, les notions de solidarité, d'entraide et de lien social sont fondamentales et portent leur

engagement auprès de la Ville. Le maillage supplémentaire que constitue la Maison des Femmes de Vitry-sur-Seine constitue donc un outil précieux.

Elle réaffirme également l'importance de l'accompagnement global qui doit être mis en place. Elle appelle donc à étudier les dispositifs existant ailleurs et à créer des passerelles. En effet, une aide pour sortir de l'engrenage de la violence peut être trouvée dans des endroits très différents. Toutefois, il lui semble que la coopération proposée soit principalement axée sur la santé.

Elle souligne que la Collectivité peut agir sur d'autres leviers, dont le levier social qui comprend le logement. En effet, dans de nombreux cas, il est nécessaire de mettre à l'abri les femmes victimes de violences. Dans le cas où ces dernières en feraient la demande, elle demande comment la Ville pourrait y répondre sachant que l'hôpital Bicêtre n'est pas compétent en la matière. Elle salue d'ailleurs, la volonté de la Ville de garder la main sur l'attribution de logements mise en avant dans le cadre de la délibération n° 4. Pour autant, le Conseil municipal avait été amené à se prononcer vis-à-vis de la vente de logements diffus de la SEMISE. Or, dans des cas de violences, disposer de logements diffus constituerait un atout pour « planquer » des femmes nécessitant d'être mises à l'abri. Pour rappel, des centres d'hébergement dont les adresses ne sont pas diffusées existent pour éviter que les conjoints violents retrouvent leur compagne.

En conclusion, elle regrette que la Ville n'ait pas saisi l'opportunité de conserver les logements diffus de la SEMISE et s'interroge sur le positionnement de la Ville quant aux questions de logement des femmes victimes de violences.

Monsieur LADIRE confirme que les services de la Ville se sont emparés de la question du logement des femmes victimes de violences. En lien avec les différents bailleurs présents sur le territoire communal, des actions sont mises en œuvre dès qu'une situation de violence est connue et les services de l'État et de la Préfecture sont informés. Pour autant, les lieux refuges doivent parfois se trouver en dehors de la Ville, car un conjoint violent peut aller jusqu'à proférer des menaces devant l'école où sont scolarisés les enfants. Face à une mise en danger, des solutions de logement alternatives et extérieures à Vitry-sur-Seine doivent être trouvées. Encore une fois, les services de la Ville et les bailleurs saisissent les services de la Préfecture pour une mise en sécurité immédiate.

S'agissant des bailleurs, il fait savoir que Valdevy s'engage sur le sujet des violences faites aux femmes afin de sanctuariser certains logements ne correspondant plus à la typologie des attentes actuelles et les attribuer à des associations gérant des situations telles que celle décrite précédemment. Par ailleurs, des associations présentes sur la Ville disposent également de logements et œuvrent au quotidien pour aider au relogement. La réflexion sur le logement doit néanmoins être approfondie pour apporter des solutions réelles et pérennes afin de mettre en sécurité les femmes victimes de violences.

Madame DURAND remercie les agents de la Ville et les associations qui sont très investis dans l'accueil des femmes victimes de violences. Elle signale à cette occasion que la Ville met en œuvre une politique de formation spécifique à la prise en charge des victimes de violences, tant vis-à-vis de la population vitriote que de ses salariés.

Deux réunions publiques ont été organisées afin de faire connaître l'avancée du projet. Plusieurs journées de travail ont réuni une quarantaine d'acteurs de la Ville pour un travail en ateliers (justice, logement, emploi et santé/handicap) et l'analyse de différents points fondamentaux suite à un questionnaire visant à définir le profil type des femmes victimes de violences à Vitry-sur-Seine. L'objectif est que les services puissent se positionner au plus près des réalités de terrain. Il est à noter que la Maison des Femmes de Vitry-sur-Seine sera la première en France à porter la question du handicap comme une particularité et **Madame DURAND** s'en réjouit. En effet, les femmes en situation de handicap étant grandement touchées par des violences, il s'agit d'une avancée considérable pour elles.

Un courrier a très récemment été adressé à la nouvelle Secrétaire d'État chargée du Droit des Femmes afin de l'interpeller et lui rappeler l'engagement du Gouvernement à l'occasion du Grenelle de 2019 qui prévoyait le financement d'une centaine de Maisons des femmes partout en France. **Madame DURAND** s'interroge en effet sur la mise en œuvre de ces promesses que la majorité municipale n'a pas oubliées. Elle annonce que la Ville essaiera de bénéficier d'un maximum de financements possibles dans ce cadre et espère que l'ensemble du Conseil municipal la soutiendra.

Enfin, elle fait savoir que l'ouverture d'un poste de coordinateur de la Maison des Femmes est à l'étude. Il s'agirait de disposer d'une personnalité ressource pour éviter tout manque de coordination et permettre une mise en commun des possibilités disponibles sur la Ville.

Madame DEXAVARY rappelle que le groupe VEM réclame l'ouverture d'une Maison des Femmes à Vitry-sur-Seine depuis 4 ans. Il se dit donc partie prenante sur le sujet et souhaiterait l'être encore davantage, le sujet devant rassembler au-delà des clivages politiques. Le groupe VEM se rendra disponible pour participer aux rencontres qui seraient organisées en vue d'avancer vers l'ouverture de la Maison des Femmes.

Madame DURAND invite le groupe VEM à participer à la manifestation prévue le 25 novembre 2024 qui constituera une occasion d'échanger sur le sujet.

Monsieur BOURDON ajoute qu'une manifestation est également prévue le 23 novembre 2024 contre les violences sexistes et sexuelles.

En l'absence de remarque supplémentaire, **Monsieur LADIRE** propose de procéder au vote.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

LIEN SOCIAL ET DROIT AU TEMPS LIBRE

14 – Approbation de la convention de partenariat avec l'association ARAC (Association Républicaine des Anciens Combattants)

Madame LEFEBVRE explique que l'ARAC est une association nationale travaillant sur la mémoire et reconnue après plus de 100 ans d'existence. Fondée par Henri Barbusse, elle dispose d'un réseau sur l'ensemble du pays, dont une antenne à Vitry-sur-Seine. Au regard du contexte actuel, elle invite d'ailleurs l'ensemble du Conseil municipal à lire à nouveau *Le Feu*, prix Goncourt en 1916.

L'ARAC s'inscrit dans une tradition progressiste dans laquelle se reconnaît la majorité municipale avec une emphase particulière sur la question de la Paix. L'ARAC travaille activement à faire vivre la mémoire du mouvement ouvrier dans ses combats et s'inscrit à ce titre dans différents projets mémoriels pouvant intéresser la Ville lors de commémorations annuelles ou exceptionnelles à l'image d'un potentiel événement sur l'indépendance du Vietnam.

Cette association dynamique a prouvé son implication dans la Ville au travers d'activités régulières et de l'activité de ses membres lors de commémorations et événements de la Ville (Fête des Lilas, village de Noël, forum des associations, etc.).

La convention serait conclue avec l'ARAC nationale, mais également, par déclinaison, avec l'ARAC locale qui a doublé son nombre d'adhérents en participant aux commémorations. L'ARAC locale a notamment déposé une plaque mémorielle à l'occasion des 150 ans de la naissance d'Henri Barbusse, organisé des voyages mémoriels à la carrière des Fusillés de Châteaubriant (Loire-Atlantique), réalisé une fresque à l'occasion d'une commémoration antifasciste en mémoire de Salvador Allende et Pablo Neruda, etc.

L'objectif de l'ARAC est de faire vivre l'amitié, la paix, la solidarité, la mémoire et, bien sûr, l'antifascisme, que **Madame LEFEBVRE** considère essentiels au regard de la montée de l'extrême droite en Europe. Pour rappel, cette dernière est au pouvoir en Italie et en Hongrie, et les élections européennes ont montré, en France et en Autriche, une très forte poussée de l'extrême droite, ainsi qu'une progression en Espagne, en Allemagne, au Portugal, aux Pays-Bas, en Roumanie, en Bulgarie et en Lettonie. À l'heure où « la bête immonde ressurgit », la ville de Vitry-sur-Seine s'honore donc de ce partenariat pour combattre des forces qu'elle qualifie d'obscurcs et, en temps de crise, d'évolution logique du système capitaliste que la majorité municipale combat.

Monsieur LE MAIRE a rejoint la séance et en a repris la Présidence.

En l'absence de demande de parole, **Monsieur LE MAIRE** procède au vote.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15 – Renouvellement de la convention de partenariat passée avec l'association Comité des Fêtes

Monsieur LE MAIRE s'enquiert d'éventuelles remarques ou question sur la délibération.

Monsieur BOURDON explique avoir demandé un bilan de l'association à l'occasion de la Commission, car il n'en avait pas une grande connaissance. Une page faisant office de bilan financier a ainsi été fournie.

Au nom du groupe VEM, il se dit surpris de vis-à-vis de deux éléments :

- le recours à un Commissaire aux comptes alors que l'association perçoit moins de 150 000 euros de subvention. Il note d'ailleurs que l'association a dépensé 70 000 euros sur l'exercice précédent pour 20 000 euros de subvention alloués par la Ville ;
- le reversement de subventions à d'autres associations. Cet élément en particulier interroge dans le sens où la Ville alloue parfois des subventions à des associations en vue d'organiser des festivités. L'intervention de l'association Comité des Fêtes constitue donc un doublon.

Par ailleurs, s'agissant du fonctionnement de l'association Comité des Fêtes, il s'enquiert de la présence d'un représentant de la Ville au Conseil d'administration. Si tel n'est pas le cas, il demande qui décide d'attribuer une subvention à une autre subvention et si l'association Comité des Fêtes participe à l'ensemble des festivités organisées dans tous les quartiers de Vitry-sur-Seine.

Madame LEFEBVRE rappelle que l'association Comité des Fêtes a pour destination de permettre la promotion et l'organisation de temps festifs importants portés par le maillage associatif, essentiellement en direction des quartiers. Son fonctionnement lui permet d'appuyer des événements n'étant pas nécessairement prévus de longue date. Elle propose ainsi une aide et un accompagnement aux associations pour se lancer leurs projets.

Les festivités sont des éléments importants de la vie de la Ville. Elles tissent des liens entre citoyens et associations, permettant des temps sociaux importants à l'heure où le droit au temps libre est de plus en plus menacé. L'association Comité des Fêtes s'est déjà montré efficace dans l'accompagnement financier d'événements portés par les acteurs associatifs de la Ville.

Le Conseil d'administration de l'association Comité des Fêtes est constitué de membres d'associations. Les associations membres ou la Ville peuvent ainsi solliciter l'association à l'occasion de difficultés particulières dans le montage d'un événement. **Madame LEFEBVRE** estime que l'association Comité des Fêtes apporte une souplesse administrative, mais également une possibilité de réponse interactive pour un événement dans un quartier.

S'agissant des bilans, **Madame LEFEBVRE** partage l'insatisfaction de Monsieur BOURDON. Elle précise que son propos ne concerne pas exclusivement l'association Comité des Fêtes. Le sujet a d'ailleurs été mis en évidence par le cabinet extérieur intervenu à la demande de la Ville pour mieux comprendre le fonctionnement de la vie associative sur son territoire. Le travail engagé doit donc se poursuivre et passe notamment par la refonte du service de la vie associative afin de mieux accompagner les associations, dans leurs projets, bilans et comptabilité. La Ville y est particulièrement attentive, notamment lorsque des commissaires aux comptes alertent sur des dysfonctionnements comptables. À ce titre, elle cite Lénine : « *La confiance n'exclut pas le contrôle* ». Les 2 recrutements prévus au service de la vie associative permettront notamment de mieux étudier et comprendre certains éléments, particulièrement s'agissant d'argent public. Elle confirme d'ailleurs qu'une association n'a pas à thésauriser, sauf planification d'un événement particulier.

Elle alerte sur le vieillissement des membres des associations, ce qui constitue un écueil à terme. En ce sens, le forum des associations est une occasion pour les associations de se présenter et d'attirer de nouveaux adhérents afin de maintenir un tissu associatif dynamique sur la Ville.

Madame DEXAVARY se dit interpellée par le fait que les subventions annuelles municipales perçues par certaines associations soient finalement plus importantes par le biais de l'association Comité des Fêtes. Il conviendrait de rappeler aux associations qu'elles sont en droit de demander une subvention exceptionnelle pour les événements particuliers.

Madame LEFEBVRE distingue subvention de fonctionnement et subvention exceptionnelle. Pour cette dernière, une association peut effectivement solliciter le service de la vie associative pour voir dans quelle mesure la Ville pourrait accompagner un projet.

Madame DEXAVARY constate qu'une association a été subventionnée à deux reprises sur le même exercice, en plus de percevoir une subvention de fonctionnement habituelle.

Monsieur LE MAIRE précise que ces subventions portaient sur deux projets différents portés par une même association. L'association Comité des Fêtes est composée d'associations et son Conseil d'administration peut décider ou non d'aider le projet d'une association. À l'inverse, la subvention de fonctionnement versée par la Ville est annuelle.

Il reconnaît que le niveau de trésorerie dont disposait l'association Comité des Fêtes était trop important. Par conséquent, un travail a été mené sur plusieurs années pour réduire ce bas de laine qui a désormais retrouvé un niveau correct tout en permettant aux associations de monter un projet additionnel dans l'année. Pour rappel, les associations déposent actuellement auprès de la Ville des dossiers portant sur l'année à venir avec leur budget correspondant. La Ville serait dans l'incapacité d'apporter un complément en cours d'année 2025.

Encore une fois, le Conseil d'administration de l'association Comité des Fêtes est composé de membres d'association et des élus en sont membres de droit. La liste des associations membres du Comité des Fêtes sera transmise.

En l'absence de question ou remarque supplémentaire, il propose de procéder au vote.

*La délibération n° 15 est adoptée à la majorité des voix exprimées par :
41 pour (CRC, SC, EELV, VR, VAV, Mme Kabbouri, et Mme Salanon) ;
4 contre (Mme Dexavary, Mme Degouve, M. Bourdon et Mme Stefel) ;
2 abstentions (M. Montava et Mme Berthelot)*

SANTÉ

16 – Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyen sur la période 2025-2029 avec l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Madame JEANNET explique que la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens proposée liera l'ARS et la Ville, cette dernière étant gestionnaire du CMPP (Centre Médico Psychopédagogique) qui offre un accompagnement social et de soins aux enfants présentant des troubles psychiques et psychologiques. Le CMPP regroupe une trentaine de professionnels pluridisciplinaires pour une file active de 750 enfants.

La nouvelle convention pluriannuelle propose une modernisation du mode de gestion, mais surtout de la relation entre l'ARS et la Ville à savoir un passage d'une logique de tutelle avec un État décisionnaire à une logique de contrat dans laquelle les objectifs et moyens sont négociés entre l'ARS et la Ville. Par ailleurs, les moyens seront désormais attribués pour une période de 5 ans, contre 1 précédemment. À l'issue de la période, le contrat sera soldé. En cas de report de déficit, il sera à épurer. L'éventuel excédent sera réintégré dans la structure. Par conséquent, la convention proposée permet une vision à moyen terme du gestionnaire.

La gestion est également grandement simplifiée. Le financement de l'ancien système se faisait par facture, soit 15 à 18 000 factures annuelles pour les actes correspondants. La nouvelle convention prévoit un financement par dotation globale annuelle versée mensuellement. Ce changement entraînera un gain de temps pour les services du CMPP afin de se consacrer davantage à la gestion qu'aux procédures d'enregistrement des titres de recettes.

Enfin, le pilotage sera désormais effectué par les dépenses au lieu des recettes. Les moyens sont négociés et il revient ensuite au Directeur du CMPP et aux instances politiques d'orienter les actions pour utiliser les recettes sur des projets précis.

Pour conclure, **Madame JEANNET** annonce que, d'une part, le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) financera le déficit dû à la période du COVID-19 et enregistré dans les différents comptes administratifs et, d'autre part, permettra de donner un cadre pour le développement

des activités du CMPP. Il s'agira donc d'un levier facilitant la mise en œuvre de nouveaux projets afin de mieux répondre aux besoins des jeunes Vitriots.

Monsieur LE MAIRE se félicite que ce nouveau CPOM prenne en compte les besoins exprimés par le terrain.

En l'absence de demande de parole, il procède au vote.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

L'ensemble des délibérations ayant été étudiées, **Monsieur LE MAIRE** propose de poursuivre la séance par l'étude des vœux, dont l'un déposé en urgence.

VŒUX

22 - Vœu relatif à la situation du renouvellement des titres de séjour

Monsieur LE MAIRE signale que quelques modifications ont été apportées au regard des remarques des différents groupes composant le Conseil municipal.

Monsieur EDDAÏDJ explique que le vœu vise à souligner les difficultés rencontrées par des Vitriots de nationalité étrangère face aux procédures de renouvellement de leur titre de séjour.

Monsieur LE MAIRE invite Monsieur EDDAÏDJ à expliquer l'esprit du vœu plutôt qu'à en donner lecture.

Madame SALANON considère que le vœu proposé est important et pertinent dans ses demandes. En effet, la complexification des procédures a un réel impact sur le terrain et n'a rien changé aux dépenses qu'elles impliquent. Malgré la numérisation, il reste nécessaire de faire appel à des avocats pour mener à bien la procédure. Les sommes en jeu sont considérables alors qu'il s'agit simplement de valider quelques étapes. Outre la problématique de la fracture numérique, certains des demandeurs sont encore dans l'apprentissage du français et peinent à se retrouver dans les démarches.

Outre la perte d'emploi, elle alerte sur une augmentation du travail illégal parmi les demandeurs. Or, les conditions du travail illégal sont parfois inimaginables. Elle regrette la croissance de la pratique qui est parfois assumée par les employeurs. Pour rappel, les employés en situation illégale n'ont pas le droit à une couverture sociale, ne peuvent pas s'arrêter de travailler s'ils sont malades, ce qu'elle trouve inadmissible.

Enfin, s'agissant de la garantie de délivrance d'un récépissé ou d'une attestation d'instruction dès le dépôt de la demande de renouvellement de titre de séjour, conformément à la Loi, elle regrette qu'elle n'ait pas de valeur juridique.

Madame BAHRI rejoint les remarques formulées sur la portée du vœu et son importance, qui plus est face à un état se réclamant « de Droit » alors que la pratique montre qu'il est plutôt « fracturé » en la matière. En effet, le vœu porte sur des résidents étrangers en situation régulière, travaillant, payant des impôts et méritant le respect de leur dignité.

En réponse à la question de Madame SALANON sur un récépissé d'instruction, elle fait savoir qu'avant la loi dite « DARMANIN » du 26 janvier 2024, il était obligatoire de délivrer un récépissé dès lors que le renouvellement de titre de séjour était établi dans les délais impartis. Depuis janvier 2024, « la supercherie politique » a consisté en la création d'une attestation règlementée par voie de circulaire. Attestation de dépôt et attestation d'instruction doivent être différenciées, cette dernière permettant notamment le maintien des droits sociaux et autorisant à travailler.

Monsieur LE MAIRE est convaincu que l'ensemble des élus partage le désarroi des habitants concernés par ces difficultés administratives. Il regrette que les nouvelles dispositions aient contribué à mettre en place un système quasi mafieux, selon ses termes, pour obtenir des papiers.

Monsieur NJOH constate avec regret que la désorganisation des services préfectoraux engendre la prolifération d'officines qu'il qualifie d'occultes capables de vous obtenir un rendez-vous officiel en Préfecture. Il en découle une « économie souterraine et mafieuse ».

En l'absence de remarque supplémentaire, **Monsieur LE MAIRE** procède au vote sur le vœu.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

23 - Vœu relatif à la solidarité avec Ahou Daryaei et les prisonnier.es politiques en Iran

Madame DURAND explique que le vœu d'urgence vise à exprimer la solidarité de la ville de Vitry-sur-Seine avec l'étudiante Ahou DARYAEI et les prisonnières politiques en Iran, dont Narges MOHAMMADI, prix Nobel de la Paix, Pashkan AZIZI, iranienne kurde, et Sharifeh MOHAMMADI, syndicaliste.

Le Conseil municipal :

- Appelle le Gouvernement à peser de tout son poids dans les instances internationales pour la reconnaissance de l'apartheid de genre et la poursuite des persécuteurs devant les juridictions compétentes ;
- Exige que soient facilités la délivrance de visas et l'accueil des réfugiés venant d'Iran comme d'autres pays, afin de protéger celles qui fuient les persécutions de genre et politiques ;
- Demande l'abrogation des dispositions légales qui durcissent leurs demandes d'asile et de séjour des réfugiés venant d'Iran ;
- Demande que soit subordonnée la poursuite de toutes relations diplomatiques avec la République islamique iranienne au respect des droits humains et des droits des femmes.

Monsieur LE MAIRE s'enquiert d'éventuelles remarques sur ce vœu d'urgence.

Monsieur BENBETKA annonce que le groupe EELV votera le vœu proposé sans demander d'amendement.

À titre personnel, s'il considère que le paragraphe relatif aux relations diplomatiques est pertinent, il craint toutefois que l'arrêt de ces relations ne revienne à abandonner les victimes du régime à leur sort à l'instar de l'abandon de l'Afghanistan par toutes les organisations consulaires.

Monsieur BOURDON demande des précisions sur certaines tournures de phrases, notamment s'agissant des sanctions économiques appliquées à l'Iran et de la facilitation de délivrance de visas.

Monsieur LE MAIRE reconnaît que le régime est touché par ces sanctions. Pour autant, elles le confortent également alors que la population souffre pleinement des sanctions économiques.

Concernant la facilité de délivrance de visas, la formulation sera revue pour être plus explicite et éviter toute ambiguïté.

Monsieur TMIMI appelle à la prudence quant à l'utilisation de l'expression « l'apartheid de genre » alors que les homosexuels sont également réprimés en Iran.

Par ailleurs, le texte du vœu mentionne « une diplomatie féministe » alors que, selon lui, le terme approprié serait plutôt une « diplomatie des droits humains », d'autres engagements étant également réprimés.

Madame DURAND explique que le vœu reprend l'essentiel des revendications des organisations féministes qui manifestaient récemment devant le Panthéon.

Monsieur TMIMI en prend note et retire ses observations.

En l'absence de demande d'intervention supplémentaire, **Monsieur LE MAIRE** procède au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Monsieur LE MAIRE remercie l'ensemble des Conseillers municipaux pour leur participation.

INFORMATIONS LÉGALES

INFO 1	Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal : DC24 108 du 29 août, DC24109 à DC24109 du 19 septembre, DC2411 du 24 septembre, DC24112 du 8 octobre, à DC24113 du 1 octobre, DC24114 à DC24115 du 3 octobre, DC24116 à DC24118 du 7 octobre, DC24119 9 octobre et DC24120 du 10 octobre 2024.	Tableau joint
INFO 2	Compte rendu d'activités de la Commission Communale d'Accessibilité pour l'année 2023	

Avant de clore la séance, **Monsieur LE MAIRE** annonce la date du prochain Conseil municipal qui a été fixée le 11 décembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le jeudi 14 novembre 2024 à 00 heure 21.

Le secrétaire de séance
M. Ludovic LECOMTE

Le président
M. BELL-LLOCH

